



Nations Unies

Rapport du Comité des conférences pour 2022

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-dix-septième session
Supplément n° 32



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-dix-septième session
Supplément n° 32

A/77/32

Rapport du Comité des conférences pour 2022



Nations Unies • New York, 2022

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

| <i>Chapitre</i> | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| I. Ouverture de la session | 4 |
| II. Organisation des travaux | 5 |
| A. Membres | 5 |
| B. Membres du bureau. | 5 |
| C. Programme de travail | 5 |
| D. Participation d’observateurs. | 6 |
| III. Discussion générale. | 7 |
| A. Calendrier des conférences et des réunions | 7 |
| B. Utilisation des ressources affectées aux services de conférence | 8 |
| C. Renforcement de la gestion intégrée à l’échelle mondiale, mise à profit des technologies et évaluation de la qualité des services de conférence | 9 |
| D. Questions touchant la documentation et les publications | 9 |
| E. Questions relatives aux services linguistiques | 9 |
| IV. Adoption du rapport et des dates proposées pour la session d’organisation et la session de fond de 2023 | 10 |
| Annexe | |
| I. Projet de résolution | 11 |
| II. Projet de calendrier des conférences et réunions de l’Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l’Agence internationale de l’énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l’Organisation, pour 2023 | 25 |
| A. Projet de calendrier des conférences et réunions de l’Organisation des Nations Unies pour 2023. | 27 |
| B. Organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l’Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session | 72 |
| C. Projet de calendrier des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l’Agence internationale de l’énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l’Organisation des Nations Unies, pour 2023. | 73 |

Chapitre I

Ouverture de la session

1. La session de fond s'est tenue du 6 au 12 septembre sous la présidence de Szymon Pękala (Pologne).

Chapitre II

Organisation des travaux

A. Membres

2. En 2022, en application de la résolution [43/222](#) B de l'Assemblée générale, le Comité des conférences était composé des États Membres suivants : Algérie, Autriche, Chine, Comores, Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Japon, Kenya, Malaisie, Nigéria, Pologne, Portugal, Sénégal et Sri Lanka¹.

B. Membres du bureau

3. À sa session d'organisation de 2022 (561^e séance), le 27 avril 2022, le Comité a élu le bureau suivant pour 2022 :

Président :

Szymon Pękala (Pologne)

Vice-Présidents :

Joseph Musyoka Masila (Kenya)

Kavoy Anthony Ashley (Jamaïque)

Sugeeshwara Gunaratna (Sri Lanka)

Rapporteur :

Vitorino Mello Oliveira (Portugal)

C. Programme de travail

4. Le Comité s'est référé à l'ordre du jour de la session de fond de 2022, adopté à la session d'organisation le 27 avril 2022 ([A/AC.172/2022/1](#)).

5. À la 562^e séance, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a présenté le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences ([A/77/91](#)). Les représentants des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie ont fait des déclarations.

6. Les représentants de la Fédération de Russie, du Portugal, du Kenya, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de Sri Lanka, de la Chine et de la France ont fait des observations ou posé des questions qui ont été traitées par le Secrétariat. Le Comité a également procédé à la première lecture de l'avant-projet de résolution sur le plan des conférences.

7. Le Comité a poursuivi son examen du projet de résolution lors de consultations informelles les 8 et 9 septembre.

8. À la séance de clôture de la session de fond de 2022 (563^e séance), qui a eu lieu le 12 septembre, le Comité a prié le Secrétariat de lui présenter un ordre du jour provisoire pour la session de fond de 2023 à sa session d'organisation de 2023. Il a décidé d'inscrire à son programme de travail de l'année des réunions informelles, qui se tiendraient avant la session de fond ou sur demande et au cours desquelles le

¹ Trois sièges, dont l'un est vacant depuis la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, restent à pourvoir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir [A/77/84](#) et [A/AC.172/2022/INF/1/Rev.2](#)).

Secrétariat communiquerait des renseignements sur les questions relatives à la gestion des conférences intéressant les États Membres.

9. Le Comité a décidé que le Président procéderait à des consultations en vue de déterminer la composition de son bureau en 2023 et que le Président et les autres membres du bureau continueraient d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'élection du bureau de 2023.

D. Participation d'observateurs

10. Cuba était représentée en qualité d'observatrice à la session de fond du Comité.

Chapitre III

Discussion générale

A. Calendrier des conférences et des réunions

11. À sa séance d'ouverture, tenue le 6 septembre 2022, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences consacrée au cycle des réunions et conférences (A/77/91, sect. II.A).

12. Le Comité a examiné et adopté le projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2023, tel qu'il figure dans la note publiée sous la cote A/AC.172/2022/L.2.

Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

13. À la même séance, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences relative aux demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243, dans lequel l'Assemblée générale avait décidé qu'aucun de ses organes subsidiaires ne pouvait se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une de ses sessions ordinaires, si ce n'était avec son assentiment exprès (A/77/91, sect. II.A, et complément d'information², sect. I.A).

Conclusions et recommandations

14. Le Comité a accueilli les demandes présentées par huit organes qui souhaitaient se réunir pendant la partie principale de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, étant entendu qu'il serait pourvu aux besoins des services de conférence de ces réunions pour autant que les ressources soient disponibles, les travaux de l'Assemblée et de ses grandes commissions ne devant nullement s'en trouver entravés.

Demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité

15. Dans sa résolution 76/237, l'Assemblée générale a approuvé le projet révisé de calendrier des conférences et des réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2022, tel qu'il avait été présenté par le Comité des conférences, et a autorisé celui-ci à y apporter tous les aménagements que dicteraient les mesures et les décisions qu'elle aurait prises à sa soixante-seizième session. Le calendrier figure dans la note publiée sous la cote A/AC.172/2022/2.

16. Le Comité a approuvé les demandes suivantes :

a) Une demande du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui souhaitait tenir sa soixante-dix-septième session à Genève du 9 au 11 février 2022 ;

b) Une demande de la Commission de statistique, qui souhaitait reprogrammer une réunion de sa cinquante-troisième session du 3 mars 2022 au 28 février 2022, de sorte que la session se tienne du 28 février au 2 mars et le 4 mars 2022 ;

c) Une demande de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (Bureau des affaires juridiques), qui souhaitait que la cinquante-quatrième session de

² Consultable à l'adresse : <https://www.un.org/dgacm/fr/content/coc/pre-session>.

la Commission des limites du plateau continental se tiennent du 21 février au 11 mars 2022 au lieu du 24 janvier au 11 mars 2022 ;

d) Une demande du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, qui souhaitait tenir sa vingt-quatrième session virtuellement du 4 au 7 avril et les 11 et 12 avril 2022, à raison de quatre heures de travail par jour, le matin seulement ;

e) Une demande de la Commission économique pour l'Afrique, qui souhaitait tenir sa cinquante-quatrième session à Dakar du 11 au 17 mai 2022 ;

f) Une demande du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui souhaitait reprogrammer sa soixante-dix-huitième session du 28 au 30 juin 2022 au lieu du 29 juin au 1^{er} juillet 2022 ;

g) Une demande de la Commission de la fonction publique internationale, qui souhaitait tenir sa quatre-vingt-quatorzième session à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris du 11 au 22 juillet 2022, au lieu du 25 juillet au 5 août 2022 ;

h) Une demande de la Commission du désarmement, qui souhaitait reprogrammer sa session d'organisation au 4 avril 2022 ;

i) Une demande du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, qui souhaitait tenir une réunion supplémentaire le 6 décembre 2022 et tenir sa cinquante-huitième session à Genève du 19 au 21 avril 2022 ;

j) Une demande du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui souhaitait tenir la trente-quatrième réunion des présidentes et présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme du 31 mai au 3 juin 2022 à New York au lieu du 30 mai au 3 juin 2022 à Genève ;

k) Une demande du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques, qui souhaitait reporter à nouveau sa première session pour qu'elle se tiennent du 16 au 20 mai 2022, au lieu du 21 au 25 février 2022.

B. Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

17. À sa séance d'ouverture, le Comité a examiné les sections du rapport dans lesquelles figuraient une analyse de l'utilisation des services de conférence par les organes de l'Organisation (A/77/91, sect. II.B, et complément d'information, sect. I.C et D) et une analyse de l'accessibilité (ibid., sect. V.B).

Débat

18. Une représentante a félicité le Secrétariat des efforts qu'il faisait pour examiner différentes modalités de réunion possibles (réunions en présentiel, virtuelles ou hybrides) et remédier aux problèmes qui se posaient. Il fallait trouver des moyens de garantir la participation aux réunions selon ces modalités tout en atténuant les risques et déterminer les domaines clés dans lesquels l'Assemblée générale pouvait prendre des mesures.

19. L'augmentation importante du nombre de réunions bénéficiant de services de sous-titrage en direct et d'interprétation en langue des signes à distance tenues au Siège était une avancée majeure. L'accessibilité restait une priorité et il importait de réfléchir stratégiquement aux besoins futurs en matière de services de conférence.

C. Renforcement de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, mise à profit des technologies et évaluation de la qualité des services de conférence

20. À la même séance, le Comité a examiné les sections du rapport concernant les innovations en matière de service des réunions en 2021 (ibid., sect. II.F), les nouveautés en matière de gestion de la documentation (ibid., sect. III.G), ainsi que le renforcement de la gestion intégrée à l'échelle mondiale et l'évaluation de la qualité des services de conférence (ibid., sect. VI).

Débat

21. Un représentant a affirmé que le Département avait apporté la preuve de sa résilience pendant la pandémie en continuant à offrir des services de conférence de la plus haute qualité, tant lors des réunions en présentiel que lors des consultations informelles à distance, tout en maintenant la continuité des mécanismes intergouvernementaux.

22. Une représentante a salué les innovations engagées par le Département, telles que le système eRegistration, qui avait permis de réaliser des économies et de réduire les risques de sécurité. Le Département devait continuer de s'appuyer sur ces innovations à des fins d'efficacité et d'efficacités.

D. Questions touchant la documentation et les publications

23. À la même séance, le Comité a examiné la section du rapport consacrée à la documentation et aux publications (ibid., sect. III., et complément d'information, sect. II).

Débat

24. Un représentant a dit que les nouvelles technologies présentées dans le rapport renforceraient l'efficacité et l'efficacités du Département et lui permettraient de s'acquitter avec succès de ses principaux mandats, à savoir préserver le principe du multilinguisme et mettre fin à l'utilisation disproportionnée de l'anglais par rapport aux cinq autres langues officielles. Le respect de normes de qualité élevées n'était possible que si tous les services linguistiques disposaient de ressources humaines et financières suffisantes.

E. Questions relatives aux services linguistiques

25. À la même séance également, le Comité a examiné la section du rapport concernant les questions relatives aux services linguistiques (ibid., sect. III).

Chapitre IV

Adoption du rapport et dates proposées pour la session d'organisation et la session de fond de 2023

26. À sa 563^e séance, le 12 septembre, le Comité a adopté le rapport et les dates proposées pour sa session d'organisation et sa session de fond de 2023 afin que ces dates soient incluses dans le calendrier des conférences et des réunions.

27. Selon le projet de calendrier des conférences et des réunions pour 2023, l'ouverture de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale et la session de fond du Comité se tiendront en parallèle. Le Comité a décidé de confirmer les dates de sa session de fond de 2023 à sa session d'organisation, en avril 2023.

Annexe I

Projet de résolution

Le Comité des conférences recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Plan des conférences

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions antérieures sur le plan des conférences, notamment la résolution [76/237](#) du 24 décembre 2021,

Rappelant également ses résolutions antérieures sur le multilinguisme, notamment la résolution [76/268](#) du 10 juin 2022, réaffirmant leurs dispositions relatives aux services de conférence et considérant que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, concourt à la réalisation des objectifs des Nations Unies énoncés à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies,

Réaffirmant sa résolution [42/207 C](#) du 11 décembre 1987, dans laquelle elle a demandé au Secrétaire général de veiller à l'égalité de traitement des langues officielles de l'Organisation,

Ayant examiné le rapport du Comité des conférences pour 2022¹ et le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences²,

Réaffirmant le rôle qui revient à la Cinquième Commission en ce qui concerne les questions administratives et budgétaires,

Rappelant sa résolution [14 \(I\)](#) du 13 février 1946 et le rôle qui revient au Comité consultatif, organe subsidiaire qui relève d'elle,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Comité des conférences pour 2022 ;

I

Calendrier des conférences et des réunions

2. *Approuve* le projet de calendrier des conférences et des réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2023, tel qu'il a été présenté par le Comité des conférences³, compte tenu des observations du Comité et sous réserve des dispositions de la présente résolution ;

3. *Autorise* le Comité des conférences à apporter au calendrier des conférences et des réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2023 tous les aménagements que dicteraient les mesures et décisions qu'elle aura prises à sa soixante-dix-septième session ;

4. *Rappelle* le paragraphe 40 de sa résolution [71/323](#) du 8 septembre 2017, le paragraphe 40 de sa résolution [72/313](#) du 17 septembre 2018, le paragraphe 15 de sa résolution [73/341](#) du 12 septembre 2019 et le paragraphe 19 de la résolution [75/325](#) du 10 septembre 2021 relatives à la revitalisation de ses travaux ;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-septième session, Supplément n° 32 (A/77/32).

² A/77/91.

³ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-septième session, Supplément n° 32 (A/77/32), annexe II.

5. *Note avec satisfaction* que le Secrétariat a tenu compte des dispositions énoncées dans ses résolutions sur le plan des conférences, à savoir les résolutions [53/208](#) A du 18 décembre 1998, [54/248](#) du 23 décembre 1999, [55/222](#) du 23 décembre 2000, [56/242](#) du 24 décembre 2001, [57/283](#) B du 15 avril 2003, [58/250](#) du 23 décembre 2003, [59/265](#) du 23 décembre 2004, [60/236](#) A du 23 décembre 2005, [61/236](#) du 22 décembre 2006, [62/225](#) du 22 décembre 2007, [63/248](#) du 24 décembre 2008, [64/230](#) du 22 décembre 2009, [65/245](#) du 24 décembre 2010, [66/233](#) du 24 décembre 2011, [67/237](#) du 24 décembre 2012, [68/251](#) du 27 décembre 2013, [72/19](#) du 1^{er} décembre 2017, [73/270](#) du 22 décembre 2018, [74/252](#) du 27 décembre 2019, [75/244](#) du 31 décembre 2020 et [76/237](#), en ce qui concerne le vendredi saint orthodoxe et les fêtes chômées de l'Eïd al-Fitr et de l'Eïd al-Adha, et demande à tous les organes intergouvernementaux de se conformer aux décisions applicables lorsqu'ils programment leurs réunions ;

6. *Note également avec satisfaction* que le Secrétariat a tenu compte des dispositions énoncées dans ses résolutions sur le plan des conférences, notamment la résolution [69/250](#) du 29 décembre 2014, en ce qui concerne Yom Kippour, la Journée du Vesak, Diwali, GURPURAB, le Noël orthodoxe et le Novruz, et demande à tous les organes intergouvernementaux intéressés de continuer à se conformer aux décisions applicables lorsqu'ils programment leurs réunions ;

7. *Prie* le Secrétaire général de porter à l'attention des organes intergouvernementaux, par écrit, les recommandations concernant les dates auxquelles ces derniers sont priés d'éviter de tenir des réunions, et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa soixante-dix-huitième session ;

8. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que toute modification apportée au calendrier des conférences et des réunions le soit dans le strict respect du mandat du Comité des conférences et de ses propres résolutions ;

9. *Invite* les États Membres à veiller à ce que les nouveaux textes adoptés par les organes délibérants contiennent suffisamment d'informations sur les modalités d'organisation des conférences et réunions ;

10. *Rappelle* l'article 153 de son règlement intérieur et, dans le cas des résolutions ayant des incidences financières, prie le Secrétaire général de préciser les modalités d'organisation des conférences, compte tenu des tendances constatées à l'occasion d'autres réunions du même type, de sorte que les services de conférence et de traitement de la documentation soient mobilisés de la manière la plus efficace et la plus économique possible ;

11. *Réaffirme* qu'il faut remédier au problème des activités qui font double emploi dans les services de conférence et prend note de la résolution [2018/30](#) du Conseil économique et social, en date du 24 juillet 2018 ;

12. *Se déclare préoccupée* par l'habitude prise de prolonger les travaux de la Cinquième Commission pendant la deuxième partie de la reprise de sa session et par l'effet de cette pratique sur les services fournis par le Secrétariat, y compris la disponibilité des salles de conférence et des services linguistiques ;

II

Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

13. *Réaffirme* la pratique qui veut que les salles de conférence soient affectées en priorité aux réunions d'États Membres ;

14. *Félicite* le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui assure la continuité des services de conférence durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ;

15. *Prend note avec inquiétude* des conséquences résiduelles que les mesures prises pour faire face à la crise de liquidités et à la pandémie de COVID-19 ont sur la fourniture de services linguistiques et sur la gestion des réunions, et en particulier sur le recrutement de fonctionnaires aux postes vacants dans les services linguistiques pour les six langues officielles, et prie le Secrétaire général de continuer à faire en sorte que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation, ne soit pas mis en péril ;

16. *Demande* au Secrétaire général et aux États Membres de se conformer aux principes directeurs et aux procédures énoncés dans l'instruction administrative régissant l'utilisation des locaux de l'Organisation pour des réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions⁴ ;

17. *Souligne* que ces réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions doivent être compatibles avec les buts et les principes des Nations Unies ;

18. *Note* que le taux global d'utilisation des services d'interprétation pour tous les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier des services de conférence dans les quatre principaux centres de conférence correspond à la norme, fixée à 80 pour cent, depuis 2014 et qu'il était de 84 pour cent en 2021 ;

19. *Exhorte* les organes intergouvernementaux dont le taux d'utilisation des services d'interprétation est inférieur à la norme de 80 pour cent depuis six ans à prendre ce taux en considération lorsqu'ils planifieront leurs sessions, de manière à atteindre la norme ;

20. *Demande de nouveau* aux organes intergouvernementaux de revoir le programme de leurs réunions et d'élaborer ou de réaménager leur programme de travail en fonction de leur utilisation effective des ressources affectées aux services de conférence, dans un souci d'efficacité et en vue d'optimiser l'utilisation de ces services ;

21. *Exhorte* les secrétariats et les bureaux des organes qui sous-utilisent les ressources qui leur sont allouées en matière de services de conférence à collaborer plus étroitement avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat et à envisager de modifier leur programme de travail, selon qu'il conviendra, notamment de le réaménager en tenant compte du caractère récurrent de certains points de l'ordre du jour, en vue d'améliorer leur taux d'utilisation des services d'interprétation ;

22. *Constate* que l'ouverture tardive et la clôture prématurée des séances réduisent notablement les taux d'utilisation des services d'interprétation par les organes concernés, invite les secrétariats et les bureaux desdits organes à porter toute l'attention voulue à cette question et accueille avec satisfaction les mesures qui ont été prises pour informer rapidement le Secrétariat de tout changement de ce type de sorte que les services de conférence puissent être aisément affectés à d'autres réunions ;

23. *Demande* au Comité des conférences de tenir des consultations avec les organes qui ont régulièrement sous-utilisé les ressources qui leur étaient allouées au cours des six dernières années et de faire les recommandations qui s'imposent afin que les ressources affectées aux services de conférence soient utilisées au mieux ;

24. *Accueille avec satisfaction* le fait que le Secrétaire général a pris des mesures pour améliorer le taux d'utilisation des ressources affectées aux services de

⁴ ST/AI/2019/4.

conférence et, à cet égard, engage le Secrétaire général à accroître l'efficacité de ces services et à lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-huitième session ;

25. *Prie* le Secrétaire général de consulter les États Membres au sujet des initiatives ayant des incidences sur l'utilisation des services et installations de conférence ;

26. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à faire bien comprendre aux organes autorisés à se réunir « selon les besoins » qu'ils doivent continuer d'optimiser les services de conférence qui leur sont fournis et le prie en outre de lui faire rapport à sa soixante-dix-huitième session sur les services de conférence fournis à ces organes ;

27. *Mesure* l'importance que les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres revêtent pour le bon déroulement des travaux des organes intergouvernementaux, prie le Secrétaire général de satisfaire, dans la mesure du possible, toutes les demandes de services de conférence occasionnées par ces réunions et demande au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences d'informer dès que possible les groupes demandeurs de la disponibilité des services de conférence, y compris les services d'interprétation, ainsi que de tout changement qui pourrait intervenir avant la réunion concernée ;

28. *Note* que la proportion de réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres qui ont bénéficié de services d'interprétation dans les quatre principaux centres de conférence a généralement augmenté en 2021, et prie le Secrétaire général de continuer à recourir à des formules novatrices pour remédier aux problèmes dus au fait que certaines de ces réunions se déroulent sans services d'interprétation et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-huitième session ;

29. *Exhorte une fois de plus* les organes intergouvernementaux à tenir compte, au stade de la programmation, des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, à prévoir ces réunions dans leur programme de travail et à aviser le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences suffisamment à l'avance lorsqu'une de leurs séances est annulée, de façon que les ressources libérées puissent, si possible, être affectées à une réunion d'un desdits groupes ;

30. *Attend avec intérêt* de recevoir la proposition détaillée visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ;

31. *Salue* l'initiative dont le Secrétaire général a fait preuve en recherchant des moyens d'accroître l'efficacité et l'efficacité des services de conférence, félicite le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences d'avoir mis en place des solutions novatrices pour la prestation de services techniques de secrétariat et la gestion des réunions et de la documentation et encourage le Département à poursuivre les efforts qu'il fait pour préserver la qualité de ses services tout en réalisant des gains d'efficacité ;

32. *Prie* le Secrétaire général de continuer à s'efforcer d'améliorer les services de conférence dans les quatre principaux centres de conférence, notamment en recensant et en éliminant les éventuels recoupements, chevauchements d'activités et doubles emplois, en trouvant des solutions novatrices, en créant des effets de synergie et en réduisant les coûts sans compromettre la prestation ni la qualité des services, et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-dix-huitième session ;

33. *Redit* qu'il faut continuer de moderniser toutes les installations de conférence, y compris de visioconférence, des quatre principaux centres de

conférence et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-huitième session au plus tard ;

34. *Se félicite* des mesures visant à faciliter l'accès des personnes handicapées aux services de conférence et à les aider à utiliser les installations, notamment de la création du Centre d'accessibilité et la prestation de services en langue des signes, et engage le Secrétaire général à continuer de s'occuper en priorité de ces questions dans les quatre principaux centres de conférence et à lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-huitième session ;

35. *Prend note avec satisfaction* de la règle de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale qui, lorsqu'elle peut être appliquée, offre une façon efficace d'assurer le service des réunions tenues ailleurs que dans les centres de conférence et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de réaliser des gains d'efficacité en l'appliquant rigoureusement lorsque la qualité des services ne risque pas d'en souffrir et de continuer de faire rapport sur la question au Comité des conférences ;

III

Renforcer la gestion intégrée à l'échelle mondiale, mettre à profit les technologies et évaluer la qualité des services de conférence

36. *Rappelle* le paragraphe 24 du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences⁵, rappelle qu'au paragraphe 81 de sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001 elle a prié le Secrétaire général de veiller à ce que la gestion des services de conférence soit assurée de manière intégrée dans tous les lieux d'affectation de l'Organisation, et souligne une fois encore que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est chargé d'appliquer les politiques, de formuler les normes et les directives, de superviser et de coordonner les services de conférence de l'Organisation et d'administrer l'ensemble des ressources prévues au chapitre pertinent du budget, alors que les offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi sont responsables de leurs activités opérationnelles quotidiennes et doivent en rendre compte, conformément au paragraphe 7 de la section II.B de sa résolution 57/283 B ;

37. *Accueille avec satisfaction* les mesures novatrices prises par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour améliorer les services de conférence et faciliter ainsi la prise de décisions par les organes intergouvernementaux et prie le Secrétaire général de continuer d'étudier les innovations technologiques et autres qui contribuent au renforcement de l'efficacité et de l'efficacité dans ce domaine et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-huitième session ;

38. *Prend note* des initiatives qui ont été prises, dans l'optique de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, pour rationaliser les méthodes, faire des économies d'échelle et améliorer la qualité des services de conférence, et souligne à ce propos qu'il importe d'assurer l'égalité de traitement des fonctionnaires affectés aux services de conférence et de veiller à ce que le principe de l'égalité de classement des postes couvrant les mêmes fonctions soit respecté dans les quatre principaux centres de conférence ;

39. *Constate* que le principe de la gestion intégrée à l'échelle mondiale est pleinement appliqué aux différentes composantes des services de conférence dans les quatre principaux centres de conférence et prie le Secrétaire général de l'informer, et d'informer le Comité des conférences, des progrès de la gestion intégrée à l'échelle

⁵ A/70/122.

mondiale et de lui présenter des informations exactes et actualisées sur toute nouvelle initiative relevant de la compétence du Comité ;

40. *Prend note avec satisfaction* des progrès accomplis dans le développement et la mise en service des logiciels de gestion des services de conférence, à savoir gData, gDoc, gMeets et gText, et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'ils soient exploités de manière intégrée dans le cadre de la stratégie Informatique et communications du Secrétariat, qu'elle a approuvée dans sa résolution 69/262 du 29 décembre 2014, et de rendre compte des progrès accomplis pour ce qui est de leur fonctionnement, de leur maintenance et de leur intégration avec les systèmes existants, selon qu'il conviendra ;

41. *Souligne* que toutes les initiatives visant à mettre à profit les technologies, y compris les projets pilotes, doivent respecter le principe de l'égalité des langues officielles de l'Organisation, de sorte que la qualité et l'étendue des services fournis par le Secrétariat soient préservées ou accrues ;

42. *Rappelle* que le degré de satisfaction des États Membres est un indicateur fondamental de la qualité de la gestion des conférences et des services de conférence ;

43. *Prie* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que les mesures que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences prend pour recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis, indicateur de résultat fondamental pour le Département, offrent à tous les États Membres la même possibilité de porter leur appréciation dans les six langues officielles de l'Organisation et à ce que ces mesures soient pleinement conformes à ses résolutions pertinentes, et le prie également de lui rendre compte, par l'intermédiaire du Comité des conférences, des progrès accomplis à cet égard ;

44. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de rechercher les meilleures méthodes et techniques d'évaluation du degré de satisfaction des usagers, de s'efforcer d'obtenir un taux de réponse plus élevé aux enquêtes sur la qualité des services et de lui rendre compte régulièrement des résultats obtenus ;

45. *Prend note avec satisfaction* des efforts que fait le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis et tenir compte des observations ou réclamations que ceux-ci formulent par écrit ou pendant les réunions, et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour trouver des formules novatrices qui permettent de recueillir et d'analyser systématiquement les appréciations émises par les États Membres et par la présidence et le secrétariat des commissions et comités sur la qualité des prestations et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-dix-huitième session ;

46. *Prie* le Secrétaire général de continuer à recueillir des appréciations sur la qualité des services de conférence fournis par le Secrétariat, à l'occasion de réunions organisées une ou deux fois par an, en veillant à ce que les États Membres puissent porter une appréciation et demander des renseignements sur toute question ayant trait aux conférences ou aux services linguistiques dans l'une quelconque des six langues officielles de l'Organisation ;

IV

Questions touchant la documentation et les publications

47. *Souligne* que l'égalité des six langues officielles de l'Organisation est d'une importance primordiale ;

48. *Souligne également* que toutes les initiatives concernant l'évolution des méthodes de travail, y compris les projets pilotes, doivent respecter le principe de

l'égalité des langues officielles de l'Organisation, de sorte que la qualité et l'étendue des services fournis par le Secrétariat soient préservées ou accrues ;

49. *Insiste* sur l'importance que revêt le multilinguisme dans les activités de l'Organisation et prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'assurer l'égalité absolue des six langues officielles, comme elle l'a demandé dans sa résolution 76/268, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-huitième session ;

50. *Souligne également* qu'il importe d'utiliser pleinement et de traiter également toutes les langues officielles de l'Organisation dans toutes les activités du Département de la communication globale du Secrétariat, de manière à éliminer l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles et, à cet égard, prie de nouveau le Secrétaire général d'assurer l'archivage de tous les enregistrements des séances dans toutes les langues officielles sur le site Web de l'Organisation ;

51. *Constate* que l'écart subsiste entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles dans l'archivage des enregistrements des séances dans toutes les langues officielles sur le site Web de l'Organisation et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour veiller à l'égalité de traitement des langues officielles à cet égard ;

52. *Rappelle avec satisfaction* que le Secrétaire général a nommé le Coordonnateur pour le multilinguisme, qui est chargé de l'application généralisée du multilinguisme au Secrétariat, et demande à tous les bureaux et départements du Secrétariat d'appuyer pleinement l'action du Coordonnateur pour ce qui est de l'exécution des mandats relatifs au multilinguisme ;

53. *Souligne* que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, suppose la participation active et l'engagement résolu de toutes les parties prenantes, notamment de tous les centres de conférence et bureaux hors Siège de l'Organisation ;

54. *Rappelle* que le Secrétaire général a énoncé, dans son rapport sur le multilinguisme⁶, le mandat détaillé du Coordonnateur pour le multilinguisme, comme elle-même l'avait demandé dans sa résolution 70/9 du 13 novembre 2015, rappelle également qu'elle a approuvé, dans sa résolution 71/328 du 11 septembre 2017, le mandat proposé par le Secrétaire général, demande que les versions actualisées de ce mandat soient mises à la disposition de tous les États Membres et des entités du Secrétariat et accueille avec satisfaction les initiatives du Coordonnateur à cet égard ;

55. *Prie* le Secrétaire général de veiller à la bonne exécution du mandat du Coordonnateur pour le multilinguisme et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-huitième session ;

56. *Insiste* sur le rôle qui revient aux États Membres et aux organes intergouvernementaux dans la définition des politiques relatives à la gestion des conférences ;

57. *Souligne* que les propositions de modification de ces politiques doivent être approuvées par les États Membres dans le cadre des organes intergouvernementaux compétents ;

58. *Souligne également* que les questions relatives à la gestion des conférences, y compris la documentation, relèvent de la Cinquième Commission ;

⁶ A/71/757.

59. *Réaffirme* qu'il importe que les documents destinés aux organes intergouvernementaux, y compris la Cinquième Commission, soient soumis et publiés dans les délais ;

60. *Note avec préoccupation* que les documents destinés à la Cinquième Commission sont régulièrement publiés en retard, rappelle le paragraphe 29 de sa résolution 70/247 du 23 décembre 2015 et prie le Secrétaire général de continuer à prendre des mesures afin d'assurer la bonne mise en œuvre dudit paragraphe, compte tenu des responsabilités de toutes les parties concernées, et de lui en rendre compte dans son prochain rapport sur le plan des conférences ;

61. *Prend note avec satisfaction* des efforts faits par le Secrétariat, en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, pour publier en temps voulu la documentation d'avant-session de la Cinquième Commission dans les six langues officielles de l'Organisation et engage toutes les parties prenantes à les poursuivre ;

62. *Invite* la présidence de la Cinquième Commission et celle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à continuer de promouvoir la coopération entre les deux organes en matière de documentation ;

63. *Note* que les décisions de la Cinquième Commission se trouvent facilitées lorsque le Secrétariat lui fournit en temps voulu, au moment des consultations, des informations exactes et cohérentes ;

64. *Réaffirme*, comme elle l'a décidé à la section IV de sa résolution 64/230, que tous les rapports adoptés par le Groupe de travail sur l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme doivent être publiés dans toutes les langues officielles suffisamment de temps avant leur examen par le Conseil, conformément à ses résolutions 36/117 A du 10 décembre 1981, 51/211 A à E du 18 décembre 1996, 52/214 du 22 décembre 1997, 53/208 A à E du 18 décembre 1998 et 59/265, et prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à cet effet et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-huitième session ;

65. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 8 de l'annexe à sa résolution 2 (I) du 1^{er} février 1946, relative au règlement concernant les langues, selon lesquelles toutes les résolutions et tous les autres documents importants sont communiqués dans les six langues officielles et, sur demande d'un représentant ou d'une représentante, tout autre document sera établi dans l'une quelconque des langues officielles ou dans toutes ces langues ;

66. *Réaffirme* qu'il importe de publier simultanément les documents dans toutes les langues officielles, se félicite que cela ait été fait par trois centres de conférence dans 100 pour cent des cas en 2021 et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les règles régissant la parution simultanée des documents dans les six langues officielles soient strictement respectées en ce qui concerne aussi bien la distribution d'exemplaires papier des documents de conférence que leur chargement dans le Système de diffusion électronique des documents et sur le site Web de l'Organisation ;

67. *Prie* le Secrétaire général de continuer à prendre des mesures pour que les documents paraissent en temps voulu et simultanément dans les six langues officielles ;

68. *Note* que le partage de la charge de travail, qui s'appliquait déjà aux travaux de traduction, d'édition et de traitement de texte, s'est étendu aux activités de correction d'épreuves, et prie le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens de promouvoir le partage de la charge de travail entre les quatre principaux

centres de conférence et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-huitième session ;

69. *Souligne* que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a pour mission première de produire dans les délais prévus des documents de qualité dans toutes les langues officielles, conformément aux règles en vigueur, et d'offrir des services de conférence de qualité aux États Membres dans toutes les villes sièges, de manière aussi efficace et économique que possible, conformément à ses résolutions ;

70. *Souligne également* qu'il importe de renforcer l'application du principe de responsabilité au Secrétariat concernant la tenue des délais de soumission et de publication des documents ;

71. *Prie* le Secrétaire général de continuer de faire figurer dans le contrat de mission de tous les hauts fonctionnaires le nouvel indicateur portant sur le respect des délais de soumission des documents destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts et de lui rendre compte à ce sujet dans les prochains rapports sur le respect du principe de responsabilité ;

72. *Prie également* le Secrétaire général de faire figurer, dans les futurs projets de budget, des informations concernant le respect des délais de soumission des documents nécessaires pour les réunions des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ;

73. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 9 de la section III de sa résolution 59/265, dans lequel elle a décidé que les documents traitant des questions de planification et des questions budgétaires et administratives qu'elle devait examiner d'urgence devaient paraître à titre prioritaire dans les six langues officielles ;

74. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de donner pour instruction à tous les départements du Secrétariat de faire figurer dans leurs rapports les éléments suivants :

- a) un résumé ;
- b) un récapitulatif des conclusions, recommandations et autres propositions ;
- c) un rappel des faits utiles à connaître ;

et demande de nouveau que les conclusions et recommandations figurant dans tous les documents que le Secrétariat et les organes intergouvernementaux ou organes d'experts présentent aux organes délibérants, y compris le Comité des conférences, pour examen et décision, apparaissent en caractères gras ;

75. *Note avec préoccupation* que 80 pour cent seulement des départements auteurs ont atteint l'objectif de 90 pour cent fixé pour le respect des délais de soumission des rapports au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, prie de nouveau le Secrétaire général d'appliquer plus rigoureusement le système de créneaux grâce à un mécanisme de suivi spécial, tel que l'équipe spéciale interdépartementale de la documentation, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-huitième session, exhorte les départements auteurs à respecter scrupuleusement les délais de soumission et prie le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte des mesures concrètes prises ;

76. *Prend note avec satisfaction* du travail que l'équipe spéciale interdépartementale de la documentation, présidée par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, accomplit afin de faciliter la soumission des documents par les départements auteurs du Secrétariat ;

77. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 78 de sa résolution 76/237, dans lequel elle a prié le Secrétaire général de donner des renseignements sur les dérogations pouvant être accordées pour les documents qui dépassent le nombre limite de mots ;

78. *Note* que le Système de diffusion électronique des documents est le système officiel d'entreposage électronique des documents de l'Organisation, se félicite qu'il ait été modernisé et soit disponible dans les six langues officielles de l'Organisation, et encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce domaine ;

79. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'employer, à titre prioritaire, à charger tous les documents anciens importants de l'Organisation, dans les six langues officielles, sur le site Web de l'Organisation, afin que les États Membres et le grand public puissent aussi consulter ces archives ;

80. *Prie également* le Secrétaire général de tout faire pour que les archives de valeur conservées à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et dans les principaux centres de conférence soient numérisées dans les meilleurs délais, selon qu'il conviendra ;

81. *Constate avec inquiétude* que, vu la fragilité et l'altérabilité de nombreux documents, des informations et des connaissances historiques risquent d'être perdues si le projet de numérisation prend autant de temps que prévu ;

82. *Prie* le Secrétaire général de solliciter de nouvelles contributions volontaires pour financer la numérisation des documents anciens importants de l'Organisation, notamment en faisant appel à de nouveaux donateurs, et de lui rendre compte à ce sujet ;

83. *Accueille avec satisfaction* la nouvelle contribution faite par le Gouvernement qatarien à l'appui du projet de numérisation ;

84. *Rappelle* le paragraphe 86 de sa résolution 76/237, note que des organes intergouvernementaux, notamment la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, recourent de plus en plus aux enregistrements numériques et prie le Secrétaire général de continuer à lui faire rapport à ce sujet ;

85. *Souligne* que les procès-verbaux et comptes rendus analytiques de séance demeurent les seuls actes officiels des réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies et que la publication dans les délais des procès-verbaux de séance constitue un volet important des services fournis aux États Membres ;

86. *Rappelle* le paragraphe 88 de sa résolution 76/237, qui concerne le passage, par mesure d'économie, à l'enregistrement numérique des réunions dans les six langues officielles de l'Organisation ;

V

Questions relatives aux services linguistiques

87. *Prie* le Secrétaire général de continuer à faire en sorte que les services de traduction et d'interprétation soient de la plus haute qualité dans les six langues officielles ;

88. *Se félicite* des mesures prises par le Secrétaire général pour continuer d'améliorer la qualité des services d'interprétation simultanée et de traduction qui sont fournis et le prie de poursuivre les efforts qu'il fait à cet égard ;

89. *Rappelle* le paragraphe 58 de sa résolution 74/262 du 27 décembre 2019, concernant l'attribution d'un maximum de quatre langues de travail officielles aux

travaux des organes conventionnels des droits de l'homme, une cinquième langue officielle pouvant être ajoutée, à titre exceptionnel, si nécessaire, pour faciliter la communication entre les membres, selon ce que déterminera le comité intéressé, en tenant compte du fait que ces mesures ne créeront pas de précédent, en raison de la nature particulière des organes conventionnels, et sans préjudice du droit de chaque État partie de communiquer avec les organes conventionnels dans l'une des six langues officielles de l'Organisation, et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-huitième session ;

90. *Souligne* que les documents de l'Organisation doivent être traduits dans toutes les langues requises et en temps voulu, dans le strict respect du règlement intérieur de chaque organe délibérant ;

91. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte que la qualité des traductions dans les six langues officielles continue de s'améliorer, en particulier du point de vue de l'exactitude ;

92. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que la terminologie employée par les services de traduction et d'interprétation corresponde aux normes linguistiques et terminologiques les plus récentes des langues officielles, afin que les prestations fournies soient de la plus haute qualité ;

93. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer d'alimenter et de tenir à jour le portail terminologique mondial pour que le personnel de l'Organisation, les États Membres et le grand public puissent l'utiliser et que la terminologie employée dans tous les centres de conférence de l'Organisation soit harmonisée ;

94. *Prie* le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, de continuer d'inviter les chefs des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à envisager d'utiliser la terminologie officielle de l'Organisation et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-huitième session ;

95. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de s'employer à élaborer des politiques de recrutement, de sous-traitance et de coopération relatives au personnel des services linguistiques et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-huitième session ;

96. *Prie en outre* le Secrétaire général de veiller à ce que tous les services linguistiques soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et des mêmes moyens, afin qu'ils puissent fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service ;

97. *Prie* le Secrétaire général de prendre des mesures pour garantir que les six langues officielles de l'Organisation sont traitées sur un pied d'égalité et que les États Membres bénéficient de la même qualité de service, dans le plein respect des particularités de chaque langue et compte tenu du fait que les progrès informatiques ne procurent pas les mêmes avantages pour toutes les langues, notamment en remédiant aux disparités de charge de travail découlant de la structure des effectifs et des particularités de chaque langue, et de lui en rendre compte à sa soixante-dix-huitième session ;

98. *Redit* que le Secrétaire général doit veiller à ce que les moyens technologiques utilisés dans tous les centres de conférence soient compatibles et d'un maniement aisé dans toutes les langues officielles ;

99. *Se félicite* du développement du système de traduction assistée par ordinateur et de traduction automatique (eLUNa) et prie le Secrétaire général de lui

rendre compte à sa soixante-dix-huitième session des éléments nouveaux relatifs, notamment, au rapport coûts-avantages de ce système et au maintien et au contrôle de la qualité ;

100. *Rappelle* la section VII de sa résolution 69/274 A du 2 avril 2015 et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les besoins du personnel des services linguistiques soient pris en compte dans les stratégies de gestion souple de l'espace de travail et dans tout changement qui serait apporté aux dispositions logistiques, de sorte que les services fournis aux États Membres continuent de répondre aux plus hautes normes de qualité ;

101. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 103 de sa résolution 76/237 et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller, lorsqu'il recrute du personnel temporaire pour les services linguistiques, au titre de contrats internationaux ou locaux selon qu'il convient, à ce que tous les services soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et des mêmes moyens, afin que chacun puisse fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service ;

102. *Rappelle* la section IV de sa résolution 69/274 A et prie le Secrétaire général de garder à l'étude la question des conditions de travail des interprètes ;

103. *Prie* le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour pourvoir les postes vacants dans les services linguistiques, notamment dans les services de traduction et d'interprétation, dans les meilleurs délais et dans le plein respect des dispositions qu'elle a prises à cet égard dans ses résolutions régissant le recrutement du personnel linguistique, et de lui en rendre compte à sa soixante-dix-huitième session ;

104. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à s'efforcer d'organiser les concours de recrutement de personnel linguistique suffisamment à l'avance pour que les postes des services linguistiques qui sont ou deviendront vacants puissent être pourvus sans retard, et de l'informer, à ses prochaines sessions, des mesures qui auront été prises à cet égard ;

105. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer de tout faire pour faciliter la participation des candidats de toutes les régions aux concours de recrutement, notamment en organisant des concours à distance et en ouvrant si possible des centres d'examen à proximité des lieux où se trouvent ces candidats afin que le plus grand nombre de personnes qui posséderaient les qualifications requises puissent prendre part aux épreuves, et de lui rendre compte des progrès accomplis sur ce plan à ses prochaines sessions ;

106. *Souligne* qu'il importe de faire tout ce qu'il faut pour que les travaux de traduction, qu'ils soient faits en interne ou à l'extérieur, et les services d'interprétation, qu'ils soient assurés par des fonctionnaires ou des indépendants, soient de la plus haute qualité et prie le Secrétaire général de l'informer des mesures prises à cet égard ;

107. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de doter tous les centres de conférence de personnel de la classe voulue, en nombre suffisant, pour qu'ils puissent contrôler comme il convient la qualité des traductions faites à l'extérieur et des services fournis par des interprètes indépendants ;

108. *Prie* le Secrétaire général d'appliquer les mêmes critères de contrôle de la qualité aux documents traduits à l'extérieur pour le compte des quatre centres de conférence, afin de garantir la qualité des traductions dans les six langues officielles de l'Organisation, et de lui faire rapport à ce sujet à ses prochaines sessions ;

109. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que l'information relative à l'expérience acquise par les principaux centres de conférence en matière de contrôle de la qualité des travaux de traduction faits à l'extérieur et en interne, les enseignements qui en sont tirés et les pratiques optimales qui s'en dégagent, y compris en ce qui concerne le nombre et la classe des postes nécessaires, circule entre les centres de conférence et les commissions régionales, selon qu'il conviendra ;

110. *Note* que le Secrétaire général a arrêté des indicateurs de résultats et des méthodes de calcul des coûts applicables dans tous les centres de conférence afin de mettre en place une stratégie plus économique pour le traitement interne des documents et le prie de veiller à ce qu'ils soient bien utilisés dans les quatre principaux centres de conférence ;

111. *Invite* le Secrétaire général à appliquer des mesures similaires de contrôle de la qualité des services d'interprétation, en particulier des services fournis par des interprètes indépendants ;

112. *Se félicite* que le Secrétaire général ait pris des mesures, conformément à ses résolutions, afin de pourvoir au remplacement des fonctionnaires des services linguistiques qui partent à la retraite, et le prie de persévérer et de redoubler d'efforts, notamment de renforcer les liens de collaboration noués avec les établissements qui forment des spécialistes des langues, en vue de satisfaire les besoins pour les six langues officielles de l'Organisation ;

113. *Prie* le Secrétaire général de continuer d'améliorer le programme de stages, notamment grâce à des partenariats avec des organismes qui promeuvent l'utilisation des langues officielles de l'Organisation ;

114. *Se félicite* des mémorandums d'accord conclus entre l'Organisation et 22 universités en vue de renforcer la formation des spécialistes des langues et de faciliter ainsi le recrutement de personnel linguistique compétent, et prie le Secrétaire général de garder à l'étude le nombre de mémorandums d'accord qu'il convient de conclure pour répondre aux besoins de l'Organisation ;

115. *Prie* le Secrétaire général de continuer, par des efforts concertés, de promouvoir les programmes de collaboration, notamment les stages (rémunérés ou non), et d'adopter des méthodes novatrices pour mieux les faire connaître, notamment des partenariats avec les États Membres, les organisations internationales compétentes et les établissements d'enseignement des langues de toutes les régions, en particulier afin de remédier au sérieux déséquilibre qui existe entre les candidats qualifiés originaires d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes et ceux des autres régions, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-huitième session ;

116. *Se félicite* du bilan encourageant des stages rémunérés, qui ont permis de former de jeunes diplômés et de susciter leur intérêt pour l'Organisation, tout en contribuant à accroître le nombre de personnes qualifiées possédant des combinaisons de langues essentielles pour la relève, et invite le Secrétaire général à poursuivre cette initiative ;

117. *Note* que le « projet africain » vise à mettre en place, dans des centres d'excellence établis sur le continent africain, des programmes universitaires de troisième cycle ayant pour objet de former des traducteurs, des interprètes de conférence et des interprètes de proximité, et prie le Secrétaire général de continuer à lui faire rapport sur l'état d'avancement de ce projet ;

118. *Note également* qu'il est difficile de trouver et de fidéliser du personnel linguistique qualifié et qu'il est nécessaire de reconstituer la réserve de spécialistes dans les principaux centres de conférence, en particulier à New York et à Nairobi,

pour éviter que les moyens dont le Secrétariat dispose pour fournir des services dans les six langues officielles s'amointrissent encore ;

119. *Accueille avec satisfaction* l'action menée par le Secrétaire général pour faire mieux connaître à tous les États Membres et au grand public les possibilités d'emploi dans les services de conférence, notamment grâce à une utilisation accrue des médias sociaux ;

120. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre et de renforcer ses initiatives de formation et de reconstitution de la réserve de personnel linguistique de l'Organisation, notamment le programme de collaboration avec les universités, afin que l'Organisation dispose de moyens suffisants pour satisfaire ses besoins d'interprétation et de traduction ;

121. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à se tenir en relation avec les missions permanentes afin de cerner les possibilités de collaboration avec les universités, établissements d'enseignement et centres d'apprentissage des langues du monde entier, pour que l'Organisation continue de disposer de services linguistiques professionnels de qualité dans les six langues officielles ;

122. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer à étoffer et à affiner la liste des universités avec lesquelles des mémorandums d'accord et d'autres accords de collaboration sont conclus afin qu'elle comprenne si possible des universités, établissements d'enseignement et centres d'apprentissage des langues de toutes les régions.

Annexe II

Projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation, 2023

Notes explicatives

Les abréviations ci-après sont utilisées dans la présente annexe.

Dans la colonne « Organe »

| | |
|--------|---|
| AIEA | Agence internationale de l'énergie atomique |
| CCNUCC | Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques |
| CEA | Commission économique pour l'Afrique |
| CEE | Commission économique pour l'Europe |
| CEPALC | Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes |
| CESAO | Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale |
| CESAP | Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique |
| CFPI | Commission de la fonction publique internationale |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement |
| CNUDCI | Commission des Nations Unies pour le droit commercial international |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FIDA | Fonds international de développement agricole |
| FMI | Fonds monétaire international |
| FNUAP | Fonds des Nations Unies pour la population |
| HCR | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| OACI | Organisation de l'aviation civile internationale |
| OIT | Organisation internationale du Travail |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| OMI | Organisation maritime internationale |
| OMM | Organisation météorologique mondiale |
| OMPI | Organisation mondiale de la propriété intellectuelle |
| OMS | Organisation mondiale de la Santé |
| OMT | Organisation mondiale du tourisme |

| | |
|-------------|--|
| ONUDI | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel |
| ONU-Femmes | Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes |
| ONU-Habitat | Programme des Nations Unies pour les établissements humains |
| PAM | Programme alimentaire mondial |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement |
| UIT | Union internationale des télécommunications |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |
| UNITAR | Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche |
| UNOPS | Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets |
| UNRWA | Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient |
| UNU | Université des Nations Unies |
| UPU | Union postale universelle |

Dans la colonne « Membres »

| | |
|----|-----------------------------|
| G | Gouvernements |
| E | Experts |
| ST | Secrétariat ou secrétariats |

Dans la colonne « Services à assurer »

| | |
|----|----------------------------|
| I | Interprétation |
| T | Traduction |
| PV | Procès-verbaux |
| SR | Comptes rendus analytiques |
| ER | Rédaction de rapports |
| A | Anglais |
| Ar | Arabe |
| C | Chinois |
| E | Espagnol |
| F | Français |
| R | Russe |

A. Calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2023

(Au 9 septembre 2022)

| | <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|----|--|--|--------------------------------|---|------------------------|----------------|---|----|----|---|
| 1. | Comité d'état-major | Charte | | 6 janvier, puis une fois tous les 15 jours ^b | New York | 5 G | I (ACFR) | T | PV | Un vendredi sur deux |
| 2. | Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles | Résolution 75/282 de l'Assemblée générale | Quatrième session | 9-20 janvier | Vienne | 193 G | I (AArCEFR) | T | – | Au moins six sessions à partir de janvier 2022, les travaux se concluant par la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale |
| 3. | UNICEF – Conseil d'administration | Décision 2011/215 du Conseil économique et social | Élection du Bureau | 10 janvier (une réunion) (à confirmer) | New York | 36 G | I (AArCEFR) | Tc | – | Une réunion par an |
| 4. | ONU-Femmes – Conseil d'administration ^c | Résolution 64/289 de l'Assemblée générale | Élection du Bureau | 10 janvier (une réunion) | New York | 41 G | I (AArCEFR) | T | – | Une réunion par an |
| 5. | Conseil des droits de l'homme, Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles | Résolutions 15/23, 23/7, 32/4, 41/6 et 50/18 du Conseil des droits de l'homme | Trente-sixième session | 16-20 janvier (à confirmer) | Genève | 5 E | I (AArCEFR — 2 jours) (AEF – 3 jours) | T | – | Trois sessions par an : deux à Genève, une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2025) |
| 6. | Groupe de travail sur le remboursement du matériel appartenant aux contingents ^c | Résolutions 49/233 et 59/298 de l'Assemblée générale | | 16-27 janvier | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session tous les trois ans |
| 7. | Comité des droits de l'enfant ^d | Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale | Quatre-vingt-douzième session | 16 janvier-3 février (à confirmer) | Genève | 18 E | I ^e | T | SR | Trois sessions par an |
| 8. | CNUCED – Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme | Résolution 114 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et résolution TD/B/67/6 et | Quatre-vingt-cinquième session | 23-26 janvier (à confirmer) | Genève | 19 G | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an |

| Organe | Mandat | Réunion ou session | Dates (2023) | Lieu de réunion | Membres | Services à assurer ^a | | | Fréquence |
|--|---|----------------------------|--|-----------------|---------|---------------------------------|------|--|--|
| | décisions 156 (XVII) et 559 (LXVII) du Conseil du commerce et du développement | | | | | | | | |
| 9. CNUDCI – Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États) | Résolutions 2205 (XXI) et 76/229 de l'Assemblée générale | Quarante-quatrième session | 23-27 janvier (à confirmer) | Vienne | 65 G | I (AArCEFR) | T – | | Trois sessions par an jusqu'en 2025 |
| 10. Comité chargé des organisations non gouvernementales | Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social | Session ordinaire | 23 janvier-1 ^{er} février et 13 février | New York | 19 G | I (AArCEFR) | T – | | Une session par an |
| 11. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel | Résolution 60/251 de l'Assemblée générale et décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme | Quarante-deuxième session | 23 janvier-3 février | Genève | 47 G | I (AArCEFR) | T – | | Trois sessions par an |
| 12. Commission des limites du plateau continental ^d | Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5, et résolutions 67/78, 75/239 et 76/72 de l'Assemblée générale | Cinquante-septième session | 23 janvier-10 mars ^g | New York | 21 E | I (AArCEFR) | T – | | Trois sessions par an |
| 13. Conférence du désarmement | Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale | Première partie | 23 janvier-31 mars ^f | Genève | 65 G | I (AArCEFR) | T PV | | Une session par an, en trois parties |
| 14. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires | Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103, 64/243 et 74/267 de l'Assemblée générale | Session d'hiver | 23 janvier-5 mai ^{f, h, i} | New York | 21 E | I (AArCEFR) | T – | | Trois sessions par an |
| 15. Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable | Résolution 76/231 de l'Assemblée générale | Troisième session | 30 janvier-3 février | Genève | | I (AArCEFR) | T – | | Deux sessions de cinq jours à Genève en 2022 et 2023 |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|---|--|--|------------------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|----|----|---|
| 16. Organe international de contrôle des stupéfiants ^d | Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11 | 136 ^e session | 30 janvier-3 février | Vienne | 13 E | I (AArCEFR) | T | – | Deux ou trois sessions par an |
| 17. PNUD/FNUAP/UNOPS – Conseil d'administration | Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale | Première session ordinaire | 30 janvier-3 février | New York | 36 G | I (AArCEFR) | Tc | – | Trois sessions par an |
| 18. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires | Résolution 20 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme et résolutions 7/12, 16/16, 27/1 et 45/3 du Conseil des droits de l'homme | 129 ^e session | 6-10 février | Santiago | 5 E | I (AArEF) | T | – | Trois sessions par an : une de cinq jours à Genève, une de cinq jours ailleurs et une de huit jours à Genève (mandat prorogé jusqu'en 2023) |
| 19. Conseil économique et social | Charte, résolutions 68/1, annexe, par. 24, et 72/305 de l'Assemblée générale et résolution 2023/1, par. 1 a), du Conseil économique et social | Forum des partenariats | 31 janvier | New York | 54 G | I (AArCEFR) | | | |
| 20. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail des communications présentées en vertu du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ^d | Résolutions 55/70, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale | Cinquante-cinquième session | 31 janvier-3 février | Genève | 5 E | Ie | T | – | Trois sessions, soit 10 jours ouvrés, par an |
| 21. Comité des placements | Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale | 268 ^e réunion | Janvier | New York | 11 ou 12 E | – | – | – | Six réunions par an |
| 22. Conseil économique et social | Charte, résolutions 68/1, annexe, par. 11 e), et 72/305 de l'Assemblée générale et résolution 2023/1, par. 1 b), du Conseil économique et social | Débat consacré aux questions de coordination | 1 ^{er} et 2 février | New York | 54 G | I (AArCEFR) | T | SR | |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|--|----------------------------------|----------------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|----|--|
| 23. Conseil consultatif pour les questions de désarmement | Résolution 37/99 K et décision 54/418 de l'Assemblée générale | Soixante-dix-neuvième session | 1 ^{er} -3 février | New York | 15 E | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an |
| 24. Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire | Résolutions 71/67 et 74/50 et décision 76/515 de l'Assemblée générale | Troisième session | 6-10 février | Genève | 25 E | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an en 2022 et 2023 |
| 25. CNUDCI – Groupe de travail II (Règlement des différends) | Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale | Soixante-dix-septième session | 6-10 février | New York | 70 G | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an |
| 26. Comité des droits de l'enfant – groupe de travail de présession ^d | Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale | Quatre-vingt-quatorzième session | 6-10 février | Genève | 18 E | I ^e | T | – | Trois sessions par an |
| 27. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ^d | Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53) et résolution 68/268 de l'Assemblée générale | Quarante-neuvième session | 6-10 février | Genève | 25 E | I ^e | T | SR | Trois sessions par an |
| 28. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises | Résolutions 17/4, 26/22 et 44/15 du Conseil des droits de l'homme | Trente-quatrième session | 6-10 février | Genève | 5 E | I (AArCEFR) | T | – | Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu'en 2023) |
| 29. Commission du développement social | Résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil économique et social | Soixante et unième session | 6-15 février | New York | 46 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 30. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité scientifique et technique | Résolution 1472 A (XIV) et décision 73/517 de l'Assemblée générale | Soixantième session | 6-17 février | Vienne | 100 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|---|--|---------------------------------------|----------------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|----------------|-----------------|-----------------------------------|
| 31. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^d | Résolutions 34/180 , 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale | Quatre-vingt-quatrième session | 6-24 février | Genève | 23 E | I ^e | T | SR | Trois sessions par an |
| 32. UNICEF – Conseil d'administration | Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale | Première session ordinaire | 7-10 février (à confirmer) | New York | 36 G | I (AArCEFR) | T ^c | – | Trois sessions par an |
| 33. ONU-Femmes – Conseil d'administration ^c | Résolution 64/289 de l'Assemblée générale | Première session ordinaire | 13 et 14 février | New York | 41 G | I (AArCEFR) | T | – | Trois sessions par an |
| 34. Groupe de travail à composition non limitée créé en application de la résolution 76/233 de l'Assemblée générale, qui l'a chargé de définir un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui permettra de remédier aux déficiences existantes dans la gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie | Résolution 76/233 de l'Assemblée générale | Troisième session | 13-17 février | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | – | Trois sessions entre 2022 et 2023 |
| 35. CNUDCI – Groupe de travail I (Micro-, petites et moyennes entreprises) | Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale | Trente-neuvième session | 13-17 février | New York | 70 G | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an |
| 36. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des communications | Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme | Trente et unième session | 13-17 février | Genève | 5 E | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an |
| 37. Comité des droits économiques, sociaux et culturels ^d | Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale | Soixante-treizième session | 13 février-3 mars | Genève | 18 E | I ^e | T | SR | Deux sessions par an |
| 38. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit | Résolution 61/275 de l'Assemblée générale | Soixante et unième session | 15-17 février | New York | 5 E | I (AArCEFR) | T | – | Quatre sessions par an |
| 39. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux | Résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale | Première partie de la session de 2023 | 16 février et 20 mars | New York | 29 G | I (AArCEFR) | T | SR ^k | |

| Organe | Mandat | Réunion ou session | Dates (2023) | Lieu de réunion | Membres | Services à assurer ^a | | | Fréquence |
|--|---|------------------------------|---------------------------------|-----------------|------------------------|---------------------------------|---|-----------------|---|
| 40. Commission du désarmement | Résolution S-10/2 et de l'Assemblée générale | Session d'organisation | 20 février | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | PV | Une session par an |
| 41. Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme | Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme | Vingt-neuvième session | 20-24 février | Genève | 18 E | I (AArCEFR) | T | SR | Deux sessions par an |
| 42. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications ^d | Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale | 137 ^e session | 20-24 février | Genève | 9 E | I ^e | T | – | Trois sessions par an |
| 43. Comité des politiques de développement | Résolution 1998/46 du Conseil économique et social | Vingt-cinquième session | 20-24 février | New York | 24 E | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 44. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail | Résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale | Session de fond | 20 février-17 mars | New York | 154 G | I (AArCEFR) | T | – | |
| 45. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – groupe de travail de présession ^d | Résolutions 45/124, 47/94, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale | Quatre-vingt-sixième session | 27 février-3 mars | Genève | 4 E | I ^e | T | – | Trois sessions par an |
| 46. Comité des droits de l'homme ^d | Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale | 137 ^e session | 27 février-24 mars ^f | Genève | 18 E | I ^e | T | SR | Trois sessions par an |
| 47. Conseil des droits de l'homme | Résolution 60/251 de l'Assemblée générale | Cinquante-deuxième session | 27 février-31 mars ^f | Genève | 47 G | I (AArCEFR) | T | SR | Pas moins de trois sessions par an pour une durée totale d'au moins 10 semaines |
| 48. Commission de statistique | Résolution 1999/8 et décision 2020/211 du Conseil économique et social | Cinquante-quatrième session | 28 février-3 mars | New York | 24 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 49. PNUE – Comité des représentants permanents | Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE | 161 ^e session | Février | Nairobi | Voir note i ci-dessous | I (AArCEFR) | – | ER ^j | Quatre réunions par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|---|---|---|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|----|---|
| 50. PAM – Conseil d'administration ^c | Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale | Première session ordinaire | Février | Rome | 36 G | I (AArCEFR) | T | – | Trois sessions par an |
| 51. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies | Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale | | Février (une réunion) | New York | 12 E | – | – | – | Trois sessions d'une réunion chacune par an |
| 52. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies | Résolutions 248 (III), 46/200 et 61/240 de l'Assemblée générale | Soixante-treizième session | Février (à déterminer) | New York | 33 E | I (AF) | T | – | Trois sessions par an |
| 53. Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population | Résolution 36/201 de l'Assemblée générale | Séance d'organisation | Février (à confirmer) | New York | 10 G | I (AEF) | T | – | Une session par an |
| 54. Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés | Résolutions 73/242, par. 43, et 76/251 de l'Assemblée générale | Cinquième session | 5-9 mars | Doha | 193 G | I (AArCEFR) | T | – | |
| 55. Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) | Résolution 75/240 de l'Assemblée générale | Quatrième session | 6-10 mars | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | – | Onze sessions entre 2021 et 2025 |
| 56. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – groupe de travail de présession ^c | Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale | Soixante-douzième session | 6-10 mars | Genève | 5 E | I ^e | T | – | Deux sessions par an |
| 57. Commission de la condition de la femme | Résolution 11 (II) et décision 1999/257 du Conseil économique et social | Soixante-septième session | 6-17 mars (à confirmer) | New York | 45 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 58. Comité des droits des personnes handicapées ^d | Résolutions 61/106, 66/229 et 68/268 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées | Vingt-huitième session | 6-24 mars ^f | Genève | 18 E | I ^e | T | SR | Deux sessions par an |
| 59. Assemblée générale – Cinquième Commission | Charte | Première partie de la reprise de la session | 6-31 mars ^f (à confirmer) | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | SR | |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|---|---|-------------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|----|---|
| 60. Commission des stupéfiants | Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social | Soixante-sixième session | 13-17 mars | Vienne | 53 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 61. Conseil économique et social | Résolutions 68/1, 70/299 et 72/305 de l'Assemblée générale et résolution 2023/1, par. 1 c), du Conseil économique et social | Forum pour la coopération en matière de développement | 14 et 15 mars | New York | 54 G | I (AArCEFR) | T | SR | Une session tous les deux ans |
| 62. Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme | Résolution 1994/54 de la Commission des droits de l'homme | Trente-sixième session | 14-16 mars | Genève | 92 G | I (AEF) | T | – | Une session par an |
| 63. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture – Conseil d'administration | Résolution 36/151 de l'Assemblée générale | Cinquante-septième session | 20-24 mars ^f | Genève | 5 E | I (AEF) | T | – | Deux sessions par an |
| 64. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité juridique | Résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée générale | Soixante-deuxième session | 20-31 mars ^f | Vienne | 100 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 65. Comité des disparitions forcées ^d | Résolutions 61/177 et 68/268 de l'Assemblée générale | Vingt-quatrième session | 20-31 mars ^f | Genève | 10 E | I ^e | T | SR | Deux sessions par an |
| 66. CFPI | Résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale | Quatre-vingt-quinzième session | 20-31 mars ^f | New York | 15 E | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an |
| 67. Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) | Résolutions 73/226 et 75/212 de l'Assemblée générale | | 22-24 mars | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | – | |
| 68. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale | Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale | Vingt-sixième session | 27-30 mars | New York | 25 E | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions (de quatre jours ouvrés chacune) par an, l'une à New York et l'autre à Genève |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|--|--|------------------------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|-----------------|-------------------------------------|
| 69. CNUDCI – Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États) | Résolutions 2205 (XXI) et 76/229 de l'Assemblée générale | Quarante-cinquième session | 27-31 mars | New York | 70 G | I (AArCEFR) | T | – | Trois sessions par an jusqu'en 2025 |
| 70. Comité des droits des personnes handicapées – groupe de travail de présession ^d | Résolutions 67/160 et 68/268 de l'Assemblée générale | Dix-septième session | 27-31 mars | Genève | 6 E | I ^e | T | – | Deux sessions par an |
| 71. Comité d'experts de l'administration publique | Résolutions 2001/45 et 2003/60 et décisions 2012/252 et 2020/228 du Conseil économique et social | Vingt-deuxième session | 27-31 mars | New York | 24 E | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 72. Commission de la science et de la technique au service du développement | Résolution 46/235 de l'Assemblée générale et résolutions 2002/37 et 2006/46 et décision 2003/291 du Conseil économique et social | Vingt-sixième session | 27-31 mars | Genève | 43 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 73. Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ^d | Résolutions 45/158 et 68/268 de l'Assemblée générale | Trente-sixième session | 27 mars-6 avril | Genève | 14 E | I ^e | T | SR | Deux sessions par an |
| 74. Conseil économique et social | Résolution 72/305 de l'Assemblée générale et résolutions 2013/24 et 2023/1, par. 1 d), du Conseil économique et social | Réunion spéciale du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale | 31 mars | New York | 54 G | I (AArCEFR) | T | SR | |
| 75. Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement | Résolution 32/197 de l'Assemblée générale | | Mars ^f | New York | 196 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 76. Comité des placements | Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale | 269e réunion | Mars ^f | New York | 11 ou 12 E | – | – | – | Six réunions par an |
| 77. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité permanent | Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale | 208e réunion | Mars ^f (une réunion) | New York | 15 E | I (AF) | T | – | Deux sessions par an |
| 78. ONU-Habitat – Conseil exécutif | Résolution 73/239 de l'Assemblée générale | Première session ordinaire | Mars ^f (trois jours) | Nairobi | 36 G | I (AArCEFR) | – | ER ^j | Deux ou trois sessions par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|---|--|---|------------------------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|----|---|
| 79. Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population | Résolution 36/201 de l'Assemblée générale | Première réunion ordinaire | Mars ^f (à confirmer) | New York | 10 G | I (AEF) | T | – | Une session par an |
| 80. CEA | Résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social | Cinquante-quatrième session | Mars/avril ^{f, h} | Addis-Abeba | 54 G | I (AarF) | T | – | Une session par an |
| 81. Conseil des droits de l'homme – Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement | Résolution 42/23 du Conseil des droits de l'homme | Septième session | 3-5 avril | New York | 5 E | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an, l'une à New York et l'autre à Genève |
| 82. Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement | Résolutions 65/182 et 73/143 de l'Assemblée générale | Treizième session | 3-6 avril | New York | 83 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 83. Commission du désarmement | Résolution S-10/2 de l'Assemblée générale | Session annuelle | 3-21 avril ^h | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | PV | Une session par an |
| 84. Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire | Résolutions 71/67 et 74/50 et décision 76/515 de l'Assemblée générale | Seconde réunion consultative informelle intersessions | 4 avril (à confirmer) | New York | 25 E | I (AArCEFR) | T | – | Quatre sessions et deux réunions consultatives informelles intersessions entre 2022 et 2023 |
| 85. Conseil économique et social | Charte, résolutions 68/1, annexe, par. 11 d), et 72/305 de l'Assemblée générale et résolution 2023/1, par. 1 e), du Conseil économique et social | Réunions de gestion (élections) | 5 avril | New York | 54 G | I (AArCEFR) | T | SR | |
| 86. Commission de la population et du développement | Résolutions 150 (VII), 87 (LVII) et 1995/55 du Conseil économique et social. | Cinquante-sixième session | 10-14 avril ^h | New York | 47 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 87. CNUDCI – Groupe de travail IV (Commerce électronique) | Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale | Soixante-cinquième session | 10-14 avril ^h | New York | 70 G | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|---|---------------------------|------------------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|----|---|
| 88. Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles | Résolution 75/282 de l'Assemblée générale | Cinquième session | 11-21 avril ^b | Vienne | 193 G | I (AArCEFR) | T | – | Au moins six sessions à partir de janvier 2022, les travaux se concluant par la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale |
| 89. Comité spécial du Conseil des droits de l'homme chargé d'élaborer des normes complétant la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale | Décision 3/103 et résolution 6/21 du Conseil des droits de l'homme | Treizième session | 11-21 avril ^b | Genève | À déterminer | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 90. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ^d | Résolutions 2106 A (XX) et 68/268 de l'Assemblée générale | 109 ^e session | 11-28 avril ^b | Genève | 18 E | I ^e | T | SR | Trois sessions par an |
| 91. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'élaborer le contenu d'un cadre réglementaire international relatif à la réglementation, à la supervision et au contrôle des activités des entreprises de services de sécurité et de défense | Résolutions 36/11 et 45/16 du Conseil des droits de l'homme | Quatrième session | 17-21 avril | Genève | 193 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an (mandat prorogé jusqu'en 2023) |
| 92. CNUDCI – Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité) | Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale | Soixante-deuxième session | 17-21 avril | New York | 70 G | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an |
| 93. Instance permanente sur les questions autochtones | Résolution 2000/22 et décision 2020/218 du Conseil économique et social | Vingt-deuxième session | 17-28 avril | New York | 16 E | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 94. Comité contre la torture ^d | Résolutions 39/46 et 68/268 de l'Assemblée générale | Soixante-seizième session | 17 avril-12 mai ⁱ | Genève | 10 E | I ^e | T | SR | Trois sessions par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | <i>Fréquence</i> |
|--|--|--|------------------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|--|
| 95. Conseil économique et social | Charte, résolutions 68/1, annexe, par. 24, et 72/305 de l'Assemblée générale, et résolution 2023/1, par. 1 f), du Conseil économique et social | Forum de la jeunesse | 18 – 20 avril | New York | 54 G | I (AArCEFR) | |
| 96. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit | Résolution 61/275 de l'Assemblée générale | Soixante-deuxième session | 19-21 avril | New York | 5 E | I T (AArCEFR) | – Quatre sessions par an |
| 97. Conseil économique et social | Résolution 69/313 de l'Assemblée générale et résolution 2023/1 du Conseil économique et social | Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, y compris la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED | 24-27 avril | New York | 54 G | I T (AArCEFR) | – Une session par an (cinq jours ou 10 réunions, y compris les 2 réunions de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED) |
| 98. Comité de l'information | Résolution 33/115 C de l'Assemblée générale | Quarante-cinquième session | 24 avril-5 mai | New York | 121 G | I T (AArCEFR) | – Une session par an |
| 99. Groupe d'éminents experts indépendants sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban | Résolutions 56/266 et 74/137 de l'Assemblée générale | Session annuelle | 25-28 avril | Genève | 5 E | I T (AArCEFR) | – Une session par an |
| 100. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des situations | Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme | Trente et unième session | 24-27 avril | Genève | 5 G | I T (AArCEFR) | – Deux sessions par an |
| 101. Commission du droit international | Résolution 174 (II) et décisions 74/559 et 74/566 de l'Assemblée générale | Soixante-quatorzième session – première partie | 25 avril-2 juin ^f | Genève | 34 E | I T (AArCEFR) | SR Une session par an |
| 102. Comité des conférences | Résolution 43/222 B de l'Assemblée générale | Session d'organisation | 26 avril (une réunion) | New York | 21 G | I T (AArCEFR) | – |
| 103. Comité du programme et de la coordination | Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale | Session d'organisation | 27 avril | New York | 34 G | I T (AArCEFR) | – Une session par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|---|------------------------------|--|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|---|---|
| 104. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies | Résolutions 248 (III), 46/200 et 61/240 de l'Assemblée générale | Soixante-quatorzième session | Avril ^h (à déterminer) | New York | 33 E | I (AF) | T | – | Trois sessions par an |
| 105. Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population | Résolution 36/201 de l'Assemblée générale | Deuxième réunion ordinaire | Avril ^h (à confirmer) | New York | 10 G | I (AEF) | T | – | Une session par an |
| 106. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies | Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale | | Avril ^h (une réunion) | New York | 12 E | – | – | – | Trois sessions d'une réunion chacune par an |
| 107. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme – Conseil d'administration | Décision 1993/283 du Conseil économique et social | Cinquante-sixième session | Avril ^h (à confirmer) (trois jours) | Genève | 5 E | I (AEF) | T | – | Deux sessions par an |
| 108. Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud | Résolutions 33/134 et 58/220 et décisions 73/553 et 74/553 de l'Assemblée générale | Session d'organisation | 1 ^{er} mai | New York | 195 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session tous les deux ans |
| 109. Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques | Résolutions 715 A (XXVII), 1314 (XLIV) et 2018/2 du Conseil économique et social | Troisième session | 1 ^{er} -5 mai ^l | New York | 80 E | I (AArCEFR) | T | – | Une session tous les deux ans |
| 110. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises | Résolutions 17/4, 26/22 et 44/15 du Conseil des droits de l'homme | Trente-cinquième session | 1 ^{er} -5 mai ^l | Genève | 5 E | I (AArCEFR) | T | – | Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu'en 2023) |
| 111. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine | Résolution 2002/68 de la Commission des droits de l'homme et résolutions 9/14 et 45/24 du Conseil des droits de l'homme | Trente-deuxième session | 1-5 mai ^l | Genève | 5 E | I (AArEF) | T | – | Deux sessions par an, l'une à Genève et l'autre à New York ou ailleurs (mandat prorogé jusqu'en 2023) |
| 112. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel | Résolution 60/251 de l'Assemblée générale et décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme | Quarante-troisième session | 1 ^{er} -12 mai | Genève | 47 G | I (AArCEFR) | T | – | Trois sessions par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|--|--|--|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|----|--|
| 113. Comité des droits de l'enfant ^d | Résolutions 44/25 , 47/112 , 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale | Quatre-vingt-treizième session | 1 ^{er} -19 mai ^l | Genève | 18 E | I ^e | T | SR | Trois sessions par an |
| 114. Assemblée générale – Cinquième Commission | Charte | Deuxième partie de la reprise de la session | 1 ^{er} -26 mai ^l (à confirmer) | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | SR | |
| 115. Conseil économique et social | Résolutions 69/313 et 70/1 de l'Assemblée générale et résolution 2023/1, par. 1 g), du Conseil économique et social | Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable | 3 et 4 mai | New York | 54 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an (deux jours) |
| 116. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur les armes à feu ^d | Résolution 55/255 de l'Assemblée générale et résolution 7/1 de la Conférence des Parties | Groupe de travail sur les armes à feu – dixième session | 3-4 mai (à confirmer) | Vienne | 121 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 117. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail des communications présentées en vertu du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ^d | Résolutions 55/70 , 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale | Cinquante-sixième session | 3-5 mai | Genève | 5 E | I ^e | T | – | Trois sessions, soit 10 jours ouvrés, par an |
| 118. Conseil des droits de l'homme, Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles | Résolutions 15/23 , 23/7 , 32/4 , 41/6 et 50/18 du Conseil des droits de l'homme | Trente-septième session | 8-12 mai | New York | 5 E | I (AArCEFR – 2 jours) (AEF – 3 jours) | T | – | Trois sessions par an : deux à Genève, une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2025) |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^d</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|--|--------------------------------|-------------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|----|---|
| 119. Forum des Nations Unies sur les forêts | Résolutions 2000/35, 2006/49 et 2015/33 et décision 2011/249 du Conseil économique et social | Dix-huitième session | 8-12 mai | New York | 195 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an de 2017 à 2030 |
| 120. CNUDCI – Groupe de travail VI (Vente judiciaire de navires) | Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale | Quarante-deuxième session | 8-12 mai | New York | 70 G | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an |
| 121. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires | Résolution 20 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme et résolutions 7/12, 16/16, 27/1 et 45/3 du Conseil des droits de l'homme | 130e session | 8-12 mai | Genève | 5 E | I (AArEF) | T | – | Trois sessions par an : une de cinq jours à Genève, une de cinq jours ailleurs et une de huit jours à Genève (mandat prorogé jusqu'en 2023) |
| 122. Organe international de contrôle des stupéfiants ^d | Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11 | 137 ^e session | 8-19 mai | Vienne | 13 E | I (AArCEFR) | T | – | Deux ou trois sessions par an |
| 123. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^d | Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale | Quatre-vingt-cinquième session | 8-26 mai | Genève | 23 E | I ^e | T | SR | Trois sessions par an |
| 124. Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire | Résolutions 71/67 et 74/50 et décision 76/515 de l'Assemblée générale | Quatrième session | 15-19 mai | Genève | 25 E | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an en 2022 et 2023 |
| 125. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique – Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention ^d | Résolution 66/201 de l'Assemblée générale | Vingt et unième session | 15-19 mai (à confirmer) | Tachkent | 185 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session tous les deux ans |
| 126. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur le droit au développement | Résolution 1998/72 de la Commission des droits de l'homme, décision 1998/269 du Conseil économique et social, résolution | Vingt-quatrième session | 15-19 mai | Genève | 193 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|---|--|-------------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|----|--------------------------------------|
| | 41/128 de l'Assemblée générale et résolutions 9/3 et 24/4 du Conseil des droits de l'homme | | | | | | | | |
| 127. Comité chargé des organisations non gouvernementales | Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social | Reprise de la session ordinaire de 2023 | 15-23 mai et 5 juin | New York | 19 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 128. Conférence du désarmement | Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale | Deuxième partie | 15 mai-30 juin | Genève | 65 G | I (AArCEFR) | T | PV | Une session par an, en trois parties |
| 129. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires | Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103, 64/243 et 74/267 de l'Assemblée générale | Session de printemps | 15 mai-18 août | New York | 21 E | I (AArCEFR) | T | – | Trois sessions par an |
| 130. Assemblée générale | Résolution 76/204 de l'Assemblée générale | Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai | 18-19 mai | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | PV | |
| 131. Reprise de la Conférence de révision de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs | Résolutions 74/18, 75/89 et 76/71 de l'Assemblée générale | | 22-26 mai | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | – | Reportée de 2021 à 2022, puis à 2023 |
| 132. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale | Résolution 1992/1 du Conseil économique et social | Trente-deuxième session | 22-26 mai (à confirmer) | Vienne | 40 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|--|---|----------------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|-----------------|--|
| 133. Comité des droits de l'enfant – groupe de travail de présession ^d | Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale | Quatre-vingt-quinzième session | 22-26 mai | Genève | 18 E | I ^e | T | – | Trois sessions par an |
| 134. Conseil économique et social | Charte, résolutions 68/1, annexe, par. 11 a), et 72/305 de l'Assemblée générale et résolution 2023/1, par. 1 h), du Conseil économique et social | Débat consacré aux activités opérationnelles de développement | 23-25 mai | New York | 54 G | I (AArCEFR) | T | SR | |
| 135. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique ^d | Résolution 55/255 de l'Assemblée générale et décision 2/6 et résolution 7/1 de la Conférence des Parties | Quatorzième session | 29-30 mai (à confirmer) | Vienne | 190 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 136. ONU-Habitat – Comité à composition non limitée des représentants permanents | Résolution 73/239 de l'Assemblée générale | Session d'examen à mi-parcours de haut niveau | 29 mai-2 juin | Nairobi | 193 G | I (AArCEFR) | T | ER ^f | Deux fois tous les quatre ans |
| 137. Réunion des présidentes et présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ^d | Résolutions 46/111, 49/178 et 57/202 de l'Assemblée générale | Trente-cinquième session | 30 mai-2 juin | Genève | 8 E | I ^e (AEF) ^d | T | – | Une session par an |
| 138. Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud | Résolutions 33/134 et 58/220 de l'Assemblée générale | Vingt et unième session | 30 mai-2 juin | New York | 195 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session tous les deux ans |
| 139. Instance permanente des personnes d'ascendance africaine | Résolution 75/314 de l'Assemblée générale | Deuxième session | 30 mai-2 juin | New York | 10 E | I (AArCEFR) | T | – | Une session de quatre jours par an, tantôt à Genève (années paires) et tantôt à New York ou ailleurs (années impaires) |
| 140. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – groupe de travail de présession ^d | Résolutions 45/124, 47/94, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale | Quatre-vingt-septième session | 30 mai-2 juin | Genève | 4 E | I ^e | T | – | Trois sessions par an |

| Organe | Mandat | Réunion ou session | Dates (2023) | Lieu de réunion | Membres | Services à assurer ^a | | | Fréquence |
|---|---|---|--------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|----------------|-----------------|---------------------------------|
| 141. Comité du programme et de la coordination | Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale | Soixante-troisième session | 30 mai-30 juin | New York | 34 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 142. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique | Résolution 1472 A (XIV) et décision 73/517 de l'Assemblée générale | Soixante-sixième session | 31 mai-9 juin | Vienne | 95 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 143. Comité des placements | Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale | 270 ^e réunion | Mai ^l | New York | 11 ou 12 E | – | – | – | Six réunions par an |
| 144. CESAP | Résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil économique et social | Soixante-dix-huitième session | Mai ^l | Bangkok | 53 G | I (ACFR) | T | – | Une session par an |
| 145. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux | Résolution 65/119 de l'Assemblée générale | Séminaire régional consacré à l'examen de la situation des territoires non autonomes dans le cadre de la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme | Mai ^l (trois jours) | Région des Caraïbes (à déterminer) | 29 G | I (AEF) | T | – | Une session par an |
| 146. PNUE – Comité des représentants permanents | Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE | 162 ^e session | Mai ^l | Nairobi | Voir note <i>i</i> ci-dessous | I (AArCEFR) | – | ER ^l | Quatre réunions par an |
| 147. Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, UNICEF, PAM et ONU-Femmes | Résolutions 52/12 B, 64/289 et 65/176 de l'Assemblée générale | Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes | 2 juin | New York | 36 G/ (36 G/ (36 G/ (41 G | I (AArCEFR) | T ^c | – | |
| 148. Assemblée d'ONU-Habitat | Résolutions 32/162, 56/206 et 73/239 de l'Assemblée générale | Deuxième session | 5-9 juin | Nairobi | 193 G | I (AArCEFR) | | ER ^l | Une session tous les quatre ans |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|---|--|--------------------------------|---------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|----------------|----|-------------------------------|
| 149. PNUD/FNUAP/UNOPS – Conseil d'administration | Résolutions 2029 (XX), 48/162, 65/176 et 69/326 de l'Assemblée générale | Session annuelle | 5-9 juin | New York | 36 G | I (AArCEFR) | T ^c | – | Trois sessions par an |
| 150. États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ^d | Résolutions 37/66, 49/28, 75/239 et 76/72 de l'Assemblée générale | Trente-troisième réunion | 5-9 juin | New York | 168 G | I (AArCEFR) | T | – | Une ou deux sessions par an |
| 151. CCNUCC – réunions des organes subsidiaires de la Conférence des Parties à la Convention ^d | Résolutions 47/195, 48/189 et 67/210 de l'Assemblée générale | Cinquante-huitième session | 5-15 juin | Bonn (Allemagne) | 197 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 152. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ^d | Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53) et résolution 68/268 de l'Assemblée générale | Cinquantième session | 5-16 juin | Genève | 25 E | I ^e | T | SR | Trois sessions par an |
| 153. Comité des contributions | Résolution 14 (I) A de l'Assemblée générale | Quatre-vingt-troisième session | 5-23 juin | New York | 18 E | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 154. Conseil économique et social | Charte, résolutions 68/1, annexe, par. 11 d), et 72/305 de l'Assemblée générale et résolution 2023/1, par. 1 i), du Conseil économique et social | Débat consacré à la gestion | 7 et 8 juin | New York | 54 G | I (AArCEFR) | T | SR | |
| 155. États parties à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ^d | Résolution 65/209 de l'Assemblée générale | Septième réunion | 12 juin | New York | 56 G | I (AArCEFR) | T | SR | Une session tous les deux ans |
| 156. Réunions des rapporteuses et rapporteurs spéciaux, des représentantes et représentants spéciaux, des expertes et experts indépendants et des présidentes | Résolution 2002/84 et décision 2005/113 de la Commission des droits de l'homme | Vingt-neuvième session | 12-16 juin | Genève | À déterminer | I (AEF) | T | – | Une session par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|---|---------------------------|--------------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|----------------|-----------------|-------------------------------|
| et présidents des groupes de travail du Conseil des droits de l'homme | | | | | | | | | |
| 157. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ^d | Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/1 de la Conférence des États parties | Quatorzième session | 12-16 juin | Vienne | 189 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 158. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption ^d | Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/2 de la Conférence des États parties | Quatorzième session | 12-16 juin | Vienne | 189 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 159. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux | Résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale | Reprise de la session | 12-23 juin | New York | 29 G | I (AArCEFR) | T | SR ^k | |
| 160. Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées ^d | Résolutions 61/106 et 70/247, par. 53, de l'Assemblée générale et article 40 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées | Seizième session | 13-15 juin | New York | 174 G | I (AArCEFR) | T | SR | Une session par an |
| 161. UNICEF – Conseil d'administration | Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale | Session annuelle | 13-16 juin (à confirmer) | New York | 36 G | I (AArCEFR) | T ^c | – | Trois sessions par an |
| 162. ONU-Femmes – Conseil d'administration ^c | Résolution 64/289 de l'Assemblée générale | Session annuelle | 19-21 juin | New York | 41 G | I (AArCEFR) | T | – | Trois sessions par an |
| 163. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe | Résolutions 1990/30 et 2005/28 du Conseil économique et social | Quinzième réunion | 19-22 juin | Vienne | 56 G | I (AEFR) | T | – | Une session tous les deux ans |
| 164. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants | Résolution 913 (X) de l'Assemblée générale | Soixante-dixième session | 19-23 juin | Vienne | 31 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|--|--|--------------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|----|---|
| 165. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications ^d | Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale | 138 ^e session | 19-23 juin | Genève | 9 E | I ^e | T | – | Trois sessions par an |
| 166. CNUCED – Conseil du commerce et du développement | Résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et résolution 114 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement | Soixante-dixième session | 19-30 juin (à confirmer) | Genève | 155 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 167. Conseil des droits de l'homme | Résolution 60/251 de l'Assemblée générale | Cinquante-troisième session | 19 juin-14 juillet | Genève | 47 G | I (AArCEFR) | T | SR | Pas moins de trois sessions par an pour une durée totale d'au moins 10 semaines |
| 168. Conseil économique et social | Résolution 75/290 A de l'Assemblée générale | Passage de la phase des secours aux activités de développement | 20 juin | Genève | 54 G | I (AArCEFR) | T | | Une session d'un jour par an |
| 169. Conseil économique et social | Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 b) | Session de fond – débat consacré aux affaires humanitaires | 21-23 juin | Genève | 54 G | I (AArCEFR) | T | SR | Une session de trois jours par an, tantôt à Genève, tantôt à New York |
| 170. États parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ^d | Résolution 2106 (XX) de l'Assemblée générale | Trentième réunion | 22 juin | New York | 178 G | I (AArCEFR) | T | SR | Une session tous les deux ans |
| 171. Conseil consultatif pour les questions de désarmement | Résolution 37/99 K et décision 54/418 de l'Assemblée générale | Quatre-vingtième session | 26-28 juin | New York | 15 E | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an |
| 172. Comité des droits de l'homme ^d | Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale | 138 ^e session | 26 juin-28 juillet | Genève | 18 E | I ^e | T | SR | Trois sessions par an |
| 173. États parties à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles ^d | Résolution 57/218 de l'Assemblée générale | Onzième réunion | 27 juin | New York | 51 G | I (AArCEFR) | T | SR | Une session tous les deux ans |
| 174. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité d'actuaire | Résolution 1561 (XV) de l'Assemblée générale, art. XXIX | Soixante-deuxième session | Juin | New York | 5 E | I (AF) | T | – | Une session par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|--|--|--------------------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|----|-----------------------------|
| 175. PAM – Conseil d’administration ^e | Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l’Assemblée générale | Session annuelle | Juin | Rome | 36 G | I (AArCEFR) | T | – | Trois sessions par an |
| 176. UNRWA – Commission consultative | Résolution 302 (IV) de l’Assemblée générale | | Juin (à confirmer) | Amman (à confirmer) | 27 G | I (AArF) | T | – | Deux sessions par an |
| 177. Commission spéciale de l’Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires à l’Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient | Résolution 1729 (XVI) de l’Assemblée générale | | Juin (à confirmer) | New York | 196 G | I (AArCEFR) | T | – | Une réunion par an |
| 178. Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses | Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social | Soixante-deuxième session | 3-7 juillet | Genève | 30 E | I (ACEFR) | T | – | Une ou deux sessions par an |
| 179. CNUDCI | Résolution 2205 (XXI) de l’Assemblée générale | Cinquante-sixième session | 3-21 juillet | Vienne | 70 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 180. Séminaire de droit international | Résolution 49/51 de l’Assemblée générale | Cinquante-septième session | 3-21 juillet | Genève | 30 E | I (AEF) | – | – | Une session par an |
| 181. Commission du droit international | Résolution 174 (II) et décisions 74/559 et 74/566 de l’Assemblée générale | Soixante-quatorzième session – deuxième partie | 3 juillet-4 août | Genève | 34 E | I (AArCEFR) | T | SR | Une session par an |
| 182. CNUCED – Groupe intergouvernemental d’experts du droit et de la politique de la concurrence | Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l’Assemblée générale | Vingt et unième session | 5-7 juillet (à confirmer) | Genève | 194 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 183. Commission des limites du plateau continental ^d | Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5, et résolutions 67/78, 75/239 et 76/72 de l’Assemblée générale | Cinquante-huitième session | 5 juillet-22 août ^g | New York | 21 E | I (AArCEFR) | T | – | Trois sessions par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|--|---|---------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|----|----------------------------------|
| 184. Comité spécial de l'océan Indien | Résolutions 2992 (XXVII) et 70/22 de l'Assemblée générale | Session de 2023 | 6 juillet | New York | 43 G | I (AArCEFR) | T | SR | Une session tous les deux ans |
| 185. Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques | Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social | Quarante-quatrième session | 10-12 juillet | Genève | 36 E | I (ACEFR) | T | – | Une ou deux sessions par an |
| 186. Conseil économique et social | Résolutions 66/288 , 67/290 , 68/1 et 72/305 de l'Assemblée générale et résolution 2023/1 , par. 1 l), du Conseil économique et social | Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil – dixième session | 10-14 juillet | New York | 197 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 187. Comité contre la torture ^d | Résolutions 39/46 et 68/268 de l'Assemblée générale | Soixante-dix-septième session | 10-28 juillet | Genève | 10 E | I ^e | T | SR | Trois sessions par an |
| 188. Conseil économique et social | Charte, résolutions 68/1 , annexe, par. 11 c), et 72/305 de l'Assemblée générale et résolution 2023/1 , par. 1 m), du Conseil économique et social | Débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle de trois jours du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil, et examen ministériel annuel | 17-20 juillet | New York | 54 G | I (AArCEFR) | T | SR | |
| 189. Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) | Résolution 75/240 de l'Assemblée générale | Cinquième session | 17-21 juillet | New York | À déterminer | I (AArCEFR) | T | – | Onze sessions entre 2021 et 2025 |
| 190. Conseil des droits de l'homme – Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones | Résolution 6/36 du Conseil des droits de l'homme | Seizième session | 17-21 juillet | Genève | 5 E | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 191. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit | Résolution 61/275 de l'Assemblée générale | Soixante-troisième session | 19-21 juillet | New York | 5 E | I (AArCEFR) | T | – | Quatre sessions par an |
| 192. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies | Résolutions 248 (III) , 46/200 et 61/240 de l'Assemblée générale | Soixante-quinzième session | 24-28 juillet | New York | 33 E | I (AF) | T | – | Trois sessions par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|---|--|---|-------------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|----|---|
| 193. Mécanisme international d'experts indépendants chargé de promouvoir la justice et l'égalité raciales dans le contexte du maintien de l'ordre | Résolution 47/21 du Conseil des droits de l'homme | Deuxième session | 24-28 juillet | Genève | | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an (mandat courant jusqu'en 2024) |
| 194. Conseil économique et social | Charte, résolutions 68/1, annexe, par. 11 d), et 72/305 de l'Assemblée générale et résolution 2023/1, par. 1 i), du Conseil économique et social | Débat consacré à la gestion | 25 et 26 juillet | New York | 54 G | I (AArCEFR) | T | SR | |
| 195. Comité des commissaires aux comptes | Résolution 74 (I) de l'Assemblée générale | Soixante-dix-septième session ordinaire | 25-26 juillet | New York | 3 E | I (ACF) | T | – | Une session par an |
| 196. Conseil économique et social | Charte, résolutions 68/1, par. 10, et 72/305 de l'Assemblée générale et résolution 2023/1, par. 2 du Conseil économique et social | Session d'organisation | 27 juillet | New York | 54 G | I (AArCEFR) | T | SR | |
| 197. CFPI | Résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale | Quatre-vingt-seizième session | 31 juillet-11 août | À déterminer | 15 E | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an |
| 198. Conférence du désarmement | Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale | Troisième partie | 31 juillet-15 septembre | Genève | 65 G | I (AArCEFR) | T | PV | Une session par an, en trois parties |
| 199. Comité des placements | Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale | 271 ^e réunion | Juillet | New York | 11 ou 12 E | – | – | – | Six réunions par an |
| 200. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité permanent | Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale | 209 ^e réunion | Juillet (une réunion) | New York | 15 E | I (AF) | T | – | Deux sessions par an |
| 201. Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ^m | Résolution 2011/24 du Conseil économique et social | Treizième session | 2-4 août | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|---|----------------------------|-----------------------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|----------------|----|---|
| 202. Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme | Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme | Trentième session | 7-11 août | Genève | 18 E | I (AArCEFR) | T | SR | Deux sessions par an |
| 203. Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable | Résolution 76/231 de l'Assemblée générale | Quatrième session | 7-11 août | Genève | | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions de cinq jours à Genève en 2022 et 2023 |
| 204. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ^d | Résolutions 2106 A (XX) et 68/268 de l'Assemblée générale | 110e session | 7-31 août | Genève | 18 E | I ^e | T | SR | Trois sessions par an |
| 205. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des communications | Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme | Trente-deuxième session | 14-18 août | Genève | 5 E | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an |
| 206. Comité des droits des personnes handicapées ^d | Résolutions 61/106, 66/229 et 68/268 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées | Vingt-neuvième session | 14 août-8 septembre | Genève | 18 E | I ^e | T | SR | Deux sessions par an |
| 207. Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles | Résolution 75/282 de l'Assemblée générale | Sixième session | 21 août-3 septembre | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | – | Au moins six sessions à partir de janvier 2022, les travaux se concluant par la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale |
| 208. PNUD/FNUAP/UNOPS – Conseil d'administration | Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale | Deuxième session ordinaire | 28 août-1 ^{er} septembre | New York | 36 G | I (AArCEFR) | T ^c | – | Trois sessions par an |
| 209. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs ^d | Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/3 de la Conférence des États parties | Dix-septième session | 4-8 septembre | Vienne | 189 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |

| Organe | Mandat | Réunion ou session | Dates (2023) | Lieu de réunion | Membres | Services à assurer ^a | | | Fréquence |
|--|--|---|--|-----------------|---------|---------------------------------|----------------|------------------------|-----------------------|
| 210. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe d’examen de l’application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ^d | Résolution 58/4 de l’Assemblée générale et résolution 3/1 de la Conférence des États parties | Première partie de la reprise de la quatorzième session | 4-8 septembre | Vienne | 189 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 211. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – réunions intergouvernementales d’experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale ^d | Résolution 58/4 de l’Assemblée générale et résolution 4/2 de la Conférence des États parties | Douzième réunion | 4-8 septembre | Vienne | 189 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 212. Comité des droits de l’enfant ^c | Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l’Assemblée générale | Quatre-vingt-quatorzième session | 4-22 septembre | Genève | 18 E | I ^e | T | SR | Trois sessions par an |
| 213. Assemblée générale | Charte et résolution 57/301 de l’Assemblée générale, par. 1 | Soixante-dix-huitième session | 5 septembre-décembre ^{n, o, p} | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | PV/ SR ^r | |
| 214. UNICEF – Conseil d’administration | Résolutions 57 (I) et 48/162 de l’Assemblée générale | Deuxième session ordinaire | 5-8 septembre ^q (à confirmer) | New York | 36 G | I (AArCEFR) | T ^c | – | Trois sessions par an |
| 215. Comité des conférences | Résolution 43/222 B de l’Assemblée générale | Session de fond | 5-11 septembre ^q | New York | 21 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 216. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires | Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103, 64/243 et 74/267 de l’Assemblée générale | Session d’automne | 5 septembre- (11 décembre ^{n, o, p}) | New York | 21 E | I (AArCEFR) | T | – | Trois sessions par an |
| 217. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur la coopération internationale ^d | Résolution 55/255 de l’Assemblée générale et décision 3/2 et résolution 7/1 de la Conférence des Parties | Quatorzième session | 11-12 septembre (à confirmer) | Vienne | 190 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 218. ONU-Femmes – Conseil d’administration ^c | Résolution 64/289 de l’Assemblée générale | Deuxième session ordinaire | 11-13 septembre ^q | New York | 41 G | I (AArCEFR) | T | – | Trois sessions par an |
| 219. États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions ^{c, d} | Résolution 64/36 de l’Assemblée générale | Onzième session | 11-14 septembre | Genève | 59 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|--|---|--|--|----------------|---------------------------------------|---|------------------------|---|
| 220. Comité des droits des personnes handicapées – groupe de travail de présession ^d | Résolutions 67/160 et 68/268 de l'Assemblée générale | Dix-huitième session | 11-14 septembre | Genève | 6 E | I ^e | T | – | Deux sessions par an |
| 221. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique | Résolution 1985/11 du Conseil économique et social | Trente et unième réunion | 11-15 septembre (à confirmer) | Addis-Abeba ou une autre capitale de la région | 54 G | I (AArF) | T | – | Une session par an |
| 222. Comité des disparitions forcées ^d | Résolutions 61/177 et 68/268 de l'Assemblée générale | Vingt-cinquième session | 11-22 septembre | Genève | 10 E | Ie | T | SR | Deux sessions par an |
| 223. Conseil des droits de l'homme | Résolution 60/251 de l'Assemblée générale | Cinquante-quatrième session | 11 septembre-6 octobre ^a | Genève | 47 G | I (AArCEFR) | T | SR | Pas moins de trois sessions par an pour une durée totale d'au moins 10 semaines |
| 224. CNUDCI – Groupe de travail I (Micro-, petites et moyennes entreprises) | Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale | Quarantième session | 18-22 septembre (à confirmer) | Vienne | 70 G | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an |
| 225. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires | Résolution 20 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme et résolutions 7/12, 16/16, 27/1 et 45/3 du Conseil des droits de l'homme | 131 ^e session | 18-27 septembre ^a | Genève | 5 E | I (AArEF) | T | – | Trois sessions par an : une de cinq jours à Genève, une de cinq jours ailleurs et une de huit jours à Genève (mandat prorogé jusqu'en 2023) |
| 226. Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ^d | Résolutions 45/158 et 68/268 de l'Assemblée générale | Trente-septième session | 18-29 septembre ^a | Genève | 14 E | I ^e | T | SR | Deux sessions par an |
| 227. Assemblée générale | Charte et résolution 57/301 de l'Assemblée générale, par. 2 | Débat général – soixante-dix-huitième session | 19-29 septembre ^a | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | PV/ SR ^r | |
| 228. CNUDCI – Groupe de travail II (Règlement des différends) | Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale | Soixante-dix-huitième session | 25-29 septembre ^a (à confirmer) | Vienne | 70 G | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an |
| 229. Comité des droits de l'enfant – groupe de travail de présession ^d | Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale | Quatre-vingt-seizième session | 25-29 septembre ^a | Genève | 18 E | I ^e | T | – | Trois sessions par an |

| Organe | Mandat | Réunion ou session | Dates (2023) | Lieu de réunion | Membres | Services à assurer ^a | | | Fréquence |
|---|--|---|--------------------------------------|-----------------|-------------------------------|---------------------------------|---|-----------------|---------------------------------|
| 230. Comité des droits économiques, sociaux et culturels ^d | Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale | Soixante-quatorzième session | 25 septembre-13 octobre ⁿ | Genève | 18 E | I ^e | T | SR | Deux sessions par an |
| 231. PNUE – Comité des représentants permanents | Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE | 163 ^e réunion | Septembre ⁿ | Nairobi | Voir note <i>i</i> ci-dessous | I (AArCEFR) | – | ER ^j | Quatre réunions par an |
| 232. Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale (Sommet sur les objectifs de développement durable) | Résolutions 66/288, 67/290, 70/1 et 75/290 B de l'Assemblée générale | | Septembre ⁿ | New York | 193 G | I (AArCEFR) | – | – | Une session tous les quatre ans |
| 233. Assemblée générale | Résolutions 57/250 et 69/313 et décision 73/522 de l'Assemblée générale | Huitième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement | Septembre ⁿ | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | PV | Une session tous les quatre ans |
| 234. Assemblée générale | Résolutions 69/58 et 70/34 de l'Assemblée générale | Célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires | Septembre ⁿ (à confirmer) | New York | 193 G | I (AArCEFR) | – | – | Une réunion par an |
| 235. Comité des placements | Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale | 272 ^e réunion | Septembre ⁿ | New York | 11 ou 12 E | – | – | – | Six réunions par an |
| 236. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur la traite des personnes ^d | Résolution 55/25 de l'Assemblée générale et résolution 7/1 de la Conférence des Parties | Treizième session | 2-3 octobre (à confirmer) | Vienne | 178 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|---|--|---------------------------|---|----------------|---------------------------------------|---|---|--|
| 237. CNUCED – Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme | Résolution 114 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et résolution TD/B/67/6 et décisions 156 (XVII) et 559 (LXVII) du Conseil du commerce et du développement | Quatre-vingt-sixième session (à confirmer) | 2-6 octobre | Genève | 19 G | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an |
| 238. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications ^d | Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale | 139 ^e session | 2-6 octobre | Genève | 9 E | I ^e | T | – | Trois sessions par an |
| 239. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises | Résolutions 17/4, 26/22 et 44/15 du Conseil des droits de l'homme | Trente-sixième session | 2-6 octobre | Genève | 5 E | I (AArCEFR) | T | – | Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu'en 2023) |
| 240. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes | Résolutions 1987/34 et 1988/15 du Conseil économique et social | Trente et unième réunion | 2-6 octobre (à confirmer) | Santiago ou une autre capitale de la région | 46 G | I (AEF) | T | – | Une session par an |
| 241. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail des communications présentées en vertu du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ^d | Résolutions 55/70, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale | Cinquante-septième session | 4-6 octobre | Genève | 5 E | I ^e | T | – | Trois sessions, soit 10 jours ouvrés, par an |
| 242. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants ^d | Résolution 55/25 de l'Assemblée générale et résolution 7/1 de la Conférence des Parties | Dixième session | 5-6 octobre (à confirmer) | Vienne | 150 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |

| Organe | Mandat | Réunion ou session | Dates (2023) | Lieu de réunion | Membres | Services à assurer ^a | | | Fréquence |
|---|---|------------------------------|--------------------------------|-----------------|---------|--|---|----|--|
| 243. HCR – Comité exécutif | Résolutions 1166 (XII) et 74/129 de l'Assemblée générale et décision 2021/208 du Conseil économique et social | Soixante-quatorzième session | 9-13 octobre | Genève | 107 G | I (AArCEFR) | T | SR | Une session par an |
| 244. Conseil des droits de l'homme, Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles | Résolutions 15/23 , 23/7 , 32/4 , 41/6 et 50/18 du Conseil des droits de l'homme | Trente-huitième session | 9-13 octobre (à confirmer) | Genève | 5 E | I (AArCEFR -- 2 jours) (AEF – 3 jours) | T | | Trois sessions par an : deux à Genève, une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2025) |
| 245. CNUDCI – Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États) | Résolutions 2205 (XXI) et 76/229 de l'Assemblée générale | Quarante-sixième session | 9-13 octobre (à confirmer) | Vienne | 70 G | I (AArCEFR) | T | – | Trois sessions par an jusqu'en 2025 |
| 246. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture – Conseil d'administration | Résolution 36/151 de l'Assemblée générale | Cinquante-huitième session | 9-13 octobre | Genève | 5 E | I (AEF) | T | – | Deux sessions par an |
| 247. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban | Résolution 2002/68 de la Commission des droits de l'homme, décision 2002/270 du Conseil économique et social et résolutions 1/5 , 34/34 et 43/35 du Conseil des droits de l'homme | Vingt et unième session | 9-20 octobre | Genève | 193 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an (mandat prorogé jusqu'en 2023) |
| 248. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^d | Résolutions 34/180 , 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale | Quatre-vingt-sixième session | 9-27 octobre | Genève | 23 E | I ^e | T | SR | Trois sessions par an |
| 249. Comité des droits de l'homme ^d | Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale | 139 ^e session | 9 octobre-3 novembre | Genève | 18 E | I ^e | T | SR | Trois sessions par an |
| 250. CNUDCI – Groupe de travail IV (Commerce électronique) | Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale | Soixante-sixième session | 16-20 octobre (à confirmer) | Vienne | 70 G | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|---|---|-------------------------------|-------------------------------------|--|----------------|---------------------------------------|---|----|---|
| 251. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – groupe de travail de présession ^d | Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale | Soixante-treizième session | 16-20 octobre | Genève | 5 E | I ^e | T | – | Deux sessions par an |
| 252. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale | Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale | Vingt-septième session | 17-20 octobre | Genève | 25 E | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions (de quatre jours ouvrés chacune) par an, l'une à New York et l'autre à Genève |
| 253. États parties à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants | Résolution 39/46 de l'Assemblée générale | Dix-neuvième session | 19 octobre | Genève | 83 G | I (AArCEFR) | T | SR | Une session tous les deux ans |
| 254. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme | Résolution 26/9 du Conseil des droits de l'homme | Neuvième session | 23-27 octobre | Genève | 193 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 255. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique | Résolutions 1985/11 et 1988/15 du Conseil économique et social | Quarante-cinquième Réunion | 23-27 octobre (à confirmer) | Bangkok ou une autre capitale de la région | 53 G | – | T | – | Une session par an |
| 256. Conseil des droits de l'homme – Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement | Résolution 42/23 du Conseil des droits de l'homme | Huitième session | 30 octobre-1 ^{er} novembre | Genève | 5 E | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an, l'une à New York et l'autre à Genève, jusqu'en 2022 |
| 257. Comité contre la torture ^d | Résolutions 39/46 et 68/268 de l'Assemblée générale | Soixante-dix-huitième session | 30 octobre-2 novembre | Genève | 10 E | I ^e | T | SR | Trois sessions par an |

| Organe | Mandat | Réunion ou session | Dates (2023) | Lieu de réunion | Membres | Services à assurer ^a | | | Fréquence |
|---|---|-------------------------------|---|-----------------|-------------------------------|---------------------------------|---|-----------------|-------------------------------|
| 258. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des situations | Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme | Trente-deuxième session | 30 octobre-3 novembre | Genève | 5 G | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an |
| 259. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – groupe de travail de présession ^d | Résolutions 45/124, 47/94, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale | Quatre-vingt-huitième session | 30 octobre-3 novembre | Genève | 4 E | I ^e | T | – | Trois sessions par an |
| 260. Organe international de contrôle des stupéfiants ^d | Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11 | 138 ^e session | 31 octobre-17 novembre ^o | Vienne | 13 E | I (AArCEFR) | T | – | Deux ou trois sessions par an |
| 261. PNUE – Sous-Comité annuel du Comité des représentants permanents | Décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE | Dixième session | Octobre | Nairobi | Voir note <i>i</i> ci-dessous | – | – | ER ^j | Une session par an |
| 262. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international | Résolution 2099 (XX) de l'Assemblée générale | Cinquante-huitième session | Octobre ^q (à déterminer) | New York | 25 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 263. Commission des limites du plateau continental ^d | Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5, et résolutions 67/78, 75/239 et 76/72 de l'Assemblée générale | Cinquante-neuvième session | Octobre-novembre ^{g, o, p, q} (à déterminer) | New York | 21 E | I (AArCEFR) | – | – | Trois sessions par an |
| 264. Assemblée générale – Première Commission | Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale | Soixante-dix-huitième session | Octobre-novembre ^{o, p} | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | PV ^r | |
| 265. Assemblée générale – Quatrième Commission | Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale | Soixante-dix-huitième session | Octobre-novembre ^{o, p} | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | SR | |
| 266. Assemblée générale – Deuxième Commission | Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale | Soixante-dix-huitième session | Octobre-novembre ^{o, p} | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | SR | |
| 267. Assemblée générale – Sixième Commission | Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale | Soixante-dix-huitième session | Octobre-novembre ^{o, p} | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | SR | |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|---|--|-------------------------------|---|-----------------------------------|----------------|---------------------------------------|---|----|-----------------------|
| 268. Assemblée générale – Troisième Commission | Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale | Soixante-dix-huitième session | Octobre-novembre ^{o, p} | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | SR | |
| 269. Assemblée générale – Cinquième Commission | Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale | Soixante-dix-huitième session | Octobre-décembre ^{o, p} | New York | 193 G | I (AArCEFR) | T | SR | |
| 270. CNUCED – Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication | Résolution 1982/67 du Conseil économique et social | Quarantième session | 1 ^{er} -3 novembre (à confirmer) | Genève | 34 E | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 271. Conseil des droits de l'homme – forum intersessions des droits économiques, sociaux et culturels (Forum social) | Résolution 6/13 du Conseil des droits de l'homme | Quinzième session | 2-3 novembre | Genève | 10 E | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 272. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ^d | Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53) et résolution 68/268 de l'Assemblée générale | Cinquante et unième session | 6-10 novembre | Genève | 25 E | I ^e | T | SR | Trois sessions par an |
| 273. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel | Résolution 60/251 de l'Assemblée générale et décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme | Quarante-quatrième session | 6-17 novembre ^o | Genève | 47 G | I (AArCEFR) | T | – | Trois sessions par an |
| 274. CCNUCC – Conférence des Parties à la Convention et réunions des organes subsidiaires ^d | Résolutions 47/195 , 48/189 et 67/210 de l'Assemblée générale | Vingt-huitième session | 6-17 novembre ^o | Émirats arabes unis (à confirmer) | 197 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 275. CNUCED – Commission du commerce et du développement | Section B de la partie IV de l'Accord d'Accra, adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce | Quatorzième session | 13-17 novembre ^o (à confirmer) | Genève | 195 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |

| Organe | Mandat | Réunion ou session | Dates (2023) | Lieu de réunion | Membres | Services à assurer ^a | Fréquence |
|--|--|---------------------------|-------------------------------------|---|---------|---------------------------------|-----------------------|
| | et le développement, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008 | | | | | | |
| 276. Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive | Décision 73/546 de l'Assemblée générale | Session annuelle | 13-17 novembre ^{o, q} | New York | | I T – (AArCEFR) | Une session par an |
| 277. CNUCED – Commission de l'investissement, des entreprises et du développement | Section B de la partie IV de l'Accord d'Accra, adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008 | Quatorzième session | 20-24 novembre (à confirmer) | Genève | 195 G | I T – (AArCEFR) | Une session par an |
| 278. États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ^{c, d} | Convention, art. 11, par. 2, résolution 52/38 A de l'Assemblée générale et document final de la quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (APLC/CONF/2019/5), par. 35 b) | Vingt et unième session | 20-24 novembre | Genève | 164 G | I T – (AArCEFR) | Une session par an |
| 279. Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient | Résolution 1776 (LIV) du Conseil économique et social | Cinquante-sixième session | 20-24 novembre (à confirmer) | Beyrouth ou une autre capitale de la région | 23 G | I T – (AArR) | Une session par an |
| 280. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ^d | Résolutions 2106 A (XX) et 68/268 de l'Assemblée générale | 111 ^e session | 20 novembre-8 décembre ^p | Genève | 18 E | I ^e T SR | Trois sessions par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|---|--|--|---|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|-----------------|---|
| 281. Conseil des droits de l'homme – Forum sur les entreprises et les droits de l'homme | Résolutions 17/4 et 26/22 du Conseil des droits de l'homme | Douzième session | 27-29 novembre ^p | Genève | 193 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 282. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage – Conseil d'administration | Résolution 46/122 de l'Assemblée générale | Vingt-huitième session | 27 novembre-1 ^{er} décembre ^p | Genève | 5 E | I (AEF) | T | – | Une session par an |
| 283. Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires | Résolution 72/31 de l'Assemblée générale | Deuxième réunion | 27 novembre- (1 ^{er} décembre) | New York | 66 G | I (AArCEFR) | T | | |
| 284. Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses | Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social | Soixante-troisième session | 27 novembre-6 décembre ^p | Genève | 30 E | I (ACEFR) | T | – | Une ou deux sessions par an |
| 285. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien | Résolutions 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale | Séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien | 29 novembre | New York | 26 G | I (AArCEFR) | T | PV | Une session par an |
| 286. Conseil des droits de l'homme – Forum sur les questions relatives aux minorités | Résolutions 6/15 et 19/23 du Conseil des droits de l'homme | Seizième session | 30 novembre-1 ^{er} décembre | Genève | 5 E | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 287. ONU-Habitat – Conseil exécutif | Résolution 73/239 de l'Assemblée générale | Deuxième session ordinaire | Novembre ^{o, p} (trois jours) | Nairobi | 36 G | I (AArCEFR) | – | ER ^j | Deux ou trois sessions par an |
| 288. PAM – Conseil d'administration | Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale | Deuxième session ordinaire | Novembre ^{o, p} | Rome | 36 G | I (AArCEFR) | T | – | |
| 289. Comité des placements | Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale | 273 ^e réunion | Novembre ^{o, p} | New York | 11 ou 12 E | – | – | – | Six réunions par an |
| 290. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies | Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale | | Novembre ^{o, p} (une réunion) | New York | 12 E | – | – | – | Trois sessions d'une réunion chacune par an |
| 291. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination | Décision 2001/321 du Conseil économique et social | Deuxième session ordinaire | Novembre ^{o, p} (à confirmer) | New York | 31 ST | I (AF) | T | – | Deux sessions par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|---|---|--|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|---|-----------------------------|
| 292. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme – Conseil d'administration | Décision 1993/283 du Conseil économique et social | Cinquante-septième session | Novembre ^{o, p} (à confirmer) (3 jours) | À déterminer | 5 E | I (AFS) | T | – | Deux sessions par an |
| 293. UNRWA – Commission consultative | Résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale | | Novembre ^{o, p} (à confirmer) | Amman (à confirmer) | 27 G | I (AArF) | T | – | Deux sessions par an |
| 294. Groupe des auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique | Résolutions 347 (IV) et 1438 (XIV) de l'Assemblée générale | Soixante-troisième session ordinaire | 4 et 5 décembre ^q (à confirmer) | New York | 9 E | I (ACF) | T | – | Une session par an |
| 295. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones – Conseil d'administration | Résolution 40/131 de l'Assemblée générale | Trente-septième session | 4-8 décembre | Genève | 5 E | I (AEFR) | T | – | Une session par an |
| 296. Comité des commissaires aux comptes | Résolution 74 (I) de l'Assemblée générale | Cinquante-troisième session extraordinaire | 5 décembre ^q (à confirmer) | New York | 3 E | I (ACF) | T | – | Une session par an |
| 297. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés | Résolution 55/75 de l'Assemblée générale | Conférence pour les annonces de contributions | 5 décembre | Genève | 196 G | I (AArCEFR) | T | – | Une réunion par an |
| 298. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit | Résolution 61/275 de l'Assemblée générale | Soixante-quatrième session | 6-8 décembre ^q | New York | 5 E | I (AArCEFR) | T | – | Quatre sessions par an |
| 299. Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques | Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social | Quarante-cinquième session | 6-8 décembre | Genève | 36 E | I (ACEFR) | T | – | Une ou deux sessions par an |
| 300. Commission des stupéfiants et Commission pour la prévention du crime et la justice pénale | Décision 2011/259 du Conseil économique et social | Réunions conjointes de la Commission des stupéfiants (reprise de la soixante-sixième session) et de la Commission pour la prévention du crime | 7 décembre (à confirmer) | Vienne | 53 G/40 G | I (AArCEFR) | T | – | |

| Organe | Mandat | Réunion ou session | Dates (2023) | Lieu de réunion | Membres | Services à assurer ^a | | | Fréquence |
|--|---|---|---------------------------------|-----------------|----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------|------------------------|
| | | et la justice pénale (reprise de la trente-deuxième session) | | | | | | | |
| 301. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale | Décision 2009/251 du Conseil économique et social | Reprise de la trente-deuxième session | 8 décembre (à confirmer) | Vienne | 40 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 302. Commission des stupéfiants | Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social | Reprise de la soixante-sixième session | 8 décembre (à confirmer) | Vienne | 53 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 303. CNUDCI – Groupe de travail V (Droit de l’insolvabilité) | Résolution 2205 (XXI) de l’Assemblée générale | Soixante-troisième session | 11-15 décembre à confirmer) | Vienne | 70 G | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an |
| 304. CNUDCI – Groupe de travail VI (Documents de transport multimodal négociables) | Résolution 2205 (XXI) de l’Assemblée générale | Quarante-troisième session | 18-22 décembre (à confirmer) | Vienne | 70 G | I (AArCEFR) | T | – | Deux sessions par an |
| 305. PNUE – Comité des représentants permanents | Résolution 2997 (XXVII) de l’Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d’administration du PNUE | 164 ^e réunion | Décembre | Nairobi | Voir note <i>i</i> ci-dessous | I (AArCEFR) | | | Quatre réunions par an |
| 306. Comité des conférences | Résolution 43/222 B de l’Assemblée générale | | Selon les besoins | New York | 21 G | I (AArCEFR) | T | – | Selon les besoins |
| 307. Comité des relations avec le pays hôte | Résolution 2819 (XXVI) de l’Assemblée générale | | Selon les besoins | New York | 19 G | I (AArCEFR) | T | – | Selon les besoins |
| 308. Comité pour l’exercice des droits inaliénables du peuple palestinien | Résolution 3376 (XXX) de l’Assemblée générale | | Selon les besoins | New York | 26 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 309. Conseil économique et social | Charte et résolutions 50/227, 61/16 et 68/1 de l’Assemblée générale | Séances et consultations | Selon les besoins | New York | 54 G | I (AArCEFR) | T | SR ^j | Selon les besoins |
| 310. PNUD/FNUAP/UNOPS – Conseil d’administration | Résolutions 2020 (XX), 48/162 et 65/176 de l’Assemblée générale | Réunions d’information et consultations | Selon les besoins | New York | 36 G | I (AArCEFR) | T | – | Selon les besoins |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|--|--|---------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|-----------------|-------------------|
| 311. Conseil des droits de l'homme | Résolution 60/251 de l'Assemblée générale | Séances d'organisation, réunions intersessions et sessions extraordinaires | Selon les besoins | Genève | 47 G | I (AArCEFR) | T | SR ^k | Selon les besoins |
| 312. Commission de consolidation de la paix | Résolution 60/180 de l'Assemblée générale et résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité | | Selon les besoins | New York | 31 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 313. Conseil de sécurité | Charte | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | PV | Selon les besoins |
| 314. Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique | S/2002/207 | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | – | Selon les besoins |
| 315. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste | Résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 316. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003) | Résolution 1518 (2003) du Conseil de sécurité | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 317. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo | Résolution 1533 (2004) du Conseil de sécurité | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 318. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) | Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 319. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan | Résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 320. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005) | Résolution 1636 (2005) du Conseil de sécurité | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 321. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) | Résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|---|---|---------------------------|---------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|----|-------------------|
| 322. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye | Résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 323. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) | Résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 324. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau | Résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 325. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine | Résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 326. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014) | Résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 327. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud | Résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 328. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali | Résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 329. Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie | Résolution 751 (1992) du Conseil de sécurité | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 330. Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) , 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés | Résolutions 1267 (1999) , 1989 (2011) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 331. Groupe de travail du Conseil de sécurité créé par la résolution 1566 (2004) | Résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | – | Selon les besoins |
| 332. Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés | Résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | – | Selon les besoins |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|--|---------------------------|--|------------------------|-----------------------|---------------------------------------|---|----|--|
| 333. Conseil de sécurité – Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix | S/PRST/2001/3 | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | – | Selon les besoins |
| 334. Conseil de sécurité – Comité d'experts | Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1 ^{re} séance, en 1946 | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 335. Conseil de sécurité – Comité pour les réunions hors Siège du Conseil | Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1625 ^e séance | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 336. Conseil de sécurité – Comité d'admission de nouveaux Membres | Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 42 ^e séance, en 1946 | | Selon les besoins | New York | 15 G | I (AArCEFR) | T | SR | Selon les besoins |
| 337. CNUCED – consultations du Secrétaire général et du Président du Conseil du commerce et du développement | Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale | | Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions) | Genève | Voir notes ci-dessous | I (AArCEFR) | T | – | Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions) |
| 338. CNUCED – réunions directives du Conseil du commerce et du développement | Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale | | Selon les besoins (à concurrence de 18 réunions) | Genève | 155 G | I (AArCEFR) | T | – | Selon les besoins (à concurrence de 18 réunions) |
| 339. CNUCED – autres conférences et réunions sur les produits de base | Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale | | Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions) | Genève | Voir notes ci-dessous | I (AArCEFR) | T | – | Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions) |
| 340. CNUCED – séminaires et groupes d'études | Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet | | Selon les besoins (à concurrence de 20 réunions) | Genève | Voir notes ci-dessous | I (AArCEFR) | T | – | Selon les besoins (à concurrence de 20 réunions) |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|--|---|---|----------------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|---|--|
| | 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale | | | | | | | | |
| 341. UNICEF – Conseil d'administration | Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale | Réunions d'information et consultations | Selon les besoins | New York | 36 G | I (AArCEFR) | T | – | Selon les besoins |
| 342. Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine | Résolution 194 (III) de l'Assemblée générale | | Selon les besoins | New York | 3 G | I (AF) | T | – | Selon les besoins |
| 343. Conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire | Résolutions 67/39, 68/32, 71/71, 73/40, 74/54 et 75/45 de l'Assemblée générale | | À déterminer | New York | 196 G | I (AArCEFR) | T | – | |
| 344. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien | Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B, 33/28, 75/20 et 75/21 de l'Assemblée générale | Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine | À déterminer (trois jours) | À déterminer | 26 G | I (AArEF) | T | – | Quatre réunions hors Siège par an |
| 345. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien | Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B, 33/28, 75/20 et 75/21 de l'Assemblée générale | Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne | À déterminer (trois jours) | À déterminer | 26 G | I (AArEF) | T | – | Quatre réunions hors Siège par an |
| 346. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien | Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B, 33/28, 75/20 et 75/21 de l'Assemblée générale | Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Jérusalem | À déterminer (trois jours) | À déterminer | 26 G | I (AArEF) | T | – | Quatre réunions hors Siège par an |
| 347. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien | Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B, 33/28, 75/20 et 75/21 de l'Assemblée générale | Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien | À déterminer (trois jours) | À déterminer | 26 G | I (AArCEFR) | T | – | Quatre réunions hors Siège par an |
| 348. Conseil des droits de l'homme, Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine | Résolution 2002/68 de la Commission des droits de l'homme et résolutions 9/14 et 45/24 du Conseil des droits de l'homme | Trente-troisième session | À déterminer | À déterminer | 5 E | I (AArEF) | T | – | Deux sessions par an : l'une à Genève et l'autre à New York ou ailleurs (mandat prorogé jusqu'en 2023) |

| Organe | Mandat | Réunion ou session | Dates (2023) | Lieu de réunion | Membres | Services à assurer ^a | | | Fréquence |
|---|--|--|--------------|-----------------|---------|---------------------------------|---|----|--------------------|
| 349. Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{c, d} | Protocole II modifié, art. 13, par. 1, et résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale | Vingt-cinquième Conférence annuelle | À déterminer | Genève | 92 G | I (AArCEFR) | T | SR | Une session par an |
| 350. Réunion d'experts de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ^{c, d} | Décision prise par les États parties à la huitième Conférence d'examen (BWC/CONF.VIII/4 et BWC/CONF.VIII/4/Corr.1 , sect. III, par. 6), décision prise par les États parties à la Réunion des États parties de 2017 (BWC/MSP/2017/6 , par. 19) et résolutions 2826 (XXVI) , 67/77 et 72/71 de l'Assemblée générale | Session annuelle | À déterminer | Genève | 172 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 351. Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ^{c, d} | Décision prise par les États parties à la huitième Conférence d'examen (BWC/CONF.VIII/4 et BWC/CONF.VIII/4/Corr.1 , sect. III, par. 6) et résolution 2826 (XXVI) de l'Assemblée générale | Session annuelle | À déterminer | Genève | 172 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 352. Réunion annuelle des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs | Résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale | Réunion des Hautes Parties contractantes | À déterminer | Genève | 114 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | | | <i>Fréquence</i> |
|---|--|--|---------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|---|-----------------|---|
| ou comme frappant sans discrimination ^{c, d} | | | | | | | | | |
| 353. Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{c, d} | Protocole corrigé, art. 10, et résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale | Dix-septième Conférence des Hautes Parties contractantes | À déterminer | Genève | 72 G | I (AArCEFR) | T | SR | Une session par an |
| 354. Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{c, d} | Protocole II modifié, art. 13, par. 1, et résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale | Groupe d'experts | À déterminer | Genève | 92 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 355. Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{c, d} | CCW/AP.II/CONF.12/6 , CCW/P.V/CONF/2010/11 et résolution 70/71 de l'Assemblée générale | Réunion d'experts | À déterminer | Genève | 72 G | I (AArCEFR) | T | SR | Une session par an |
| 356. CEE – comités et groupes de travail | Résolution 36 (IV) du Conseil économique et social | | À déterminer | Genève | 56 G | À déterminer | T | – | Jusqu'à trois sessions par semaine dans la limite autorisée pour la CEE |
| 357. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés | Résolution 2443 (XXIII) de l'Assemblée générale | | À déterminer | Genève | 3 G | I (AArF) | T | PV ^u | |

| Organe | Mandat | Réunion ou session | Dates (2023) | Lieu de réunion | Membres | Services à assurer ^a | | | Fréquence |
|---|--|--------------------|------------------------------------|---------------------------------|--------------|---------------------------------|---|---|---|
| 358. CNUCED – réunions d’experts | Section B de la partie IV de l’Accord d’Accra, adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008, et section A de la partie I du Mandat de Doha, adopté à la treizième session de la Conférence, tenue à Doha du 21 au 26 avril 2012 | | À déterminer | Genève | À déterminer | I (AArCEFR) | T | – | Jusqu’à huit réunions (de trois jours chacune) par an |
| 359. UNITAR – Conseil d’administration | Résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l’Assemblée générale | | À déterminer (deux ou trois jours) | Genève | 28 E | I (AArEFR) | T | – | Une session par an |
| 360. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption ^d | Résolution 58/4 de l’Assemblée générale et résolution 3/1 de la Conférence des États parties | Dixième session | À déterminer | Vienne | 189 G | I (AArCEFR) | T | – | Une session par an |
| 361. Tribunal d’appel des Nations Unies | Résolutions 61/261, 62/228, 63/253, 64/233 et 65/251 de l’Assemblée générale | | À déterminer | New York/ Genève/ Nairobi | À déterminer | I (AArCEFR) | T | – | |
| 362. Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies | Résolutions 61/261, 62/228, 63/253, 64/233 et 65/251 de l’Assemblée générale | | À déterminer | New York/ Genève/ Nairobi | À déterminer | À déterminer | T | – | Selon les besoins |

^a Les langues dans lesquelles des services d’interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l’organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

^b En application du paragraphe 4 de la résolution 56/242 de l’Assemblée générale et comme l’Assemblée en a décidé précédemment, les organes intergouvernementaux de l’ONU sont priés d’éviter de tenir des réunions le jour du Noël orthodoxe, qui devrait tomber le 6 janvier 2023.

^c Les services de conférence sont financés par des ressources extrabudgétaires.

^d Organe conventionnel.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau de la section A)

- ^e En application du paragraphe 58 de la résolution 74/262 de l'Assemblée générale, un maximum de quatre langues de travail officielles sera attribué aux travaux des organes conventionnels des droits de l'homme, une cinquième langue officielle pouvant être ajoutée, à titre exceptionnel, si nécessaire, pour faciliter la communication entre les membres, selon ce que déterminera le comité intéressé, en tenant compte du fait que ces mesures ne créeront pas de précédent, en raison de la nature particulière des organes conventionnels, et que chaque État partie conserve la faculté de communiquer avec les organes conventionnels dans l'une des six langues officielles de l'Organisation.
- ^f En application du paragraphe 5 de la résolution 72/19 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où le Novruz est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 21 mars 2023.
- ^g Les réunions qui doivent se tenir du 30 janvier au 3 février, du 27 février au 3 mars, du 24 au 28 juillet et du 7 au 11 août 2023 peuvent bénéficier de services de conférence.
- ^h En application du paragraphe 4 de la résolution 56/242 de l'Assemblée générale et comme l'Assemblée en a décidé précédemment, les organes intergouvernementaux de l'ONU sont priés d'éviter de tenir des réunions le jour du vendredi saint orthodoxe, qui tombe le 14 avril 2023.
- ⁱ Conformément au paragraphe 8 de la décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE, le Comité des représentants permanents se compose des représentants de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres de ses institutions spécialisées, et de l'Union européenne, accrédités par le PNUE, qu'ils soient établis à Nairobi ou ailleurs.
- ^j L'Office des Nations Unies à Nairobi établit des rapports de réunion (prise de notes, compilation et édition) pour le compte des secrétariats techniques des réunions dont il assure le service. Ces rapports sont de nature technique et se distinguent des autres types de comptes rendus de réunions établis par le Secrétariat.
- ^k Pour les séances plénières uniquement.
- ^l En application du paragraphe 6 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où la Journée du Vesak est célébrée sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 5 mai 2023.
- ^m Conformément à l'exposé oral concernant les incidences sur le budget-programme présenté en 2011 à la création du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, le Comité peut tenir sa session annuelle à New York seulement pendant les périodes de faible activité, c'est-à-dire début janvier ou en août. Si une session annuelle se tient en dehors des périodes de faible activité à New York, des services d'interprétation ne peuvent être fournis que « sous réserve des disponibilités ».
- ⁿ En application du paragraphe 5 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où Yom Kippour est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui tombe le 25 septembre 2023.
- ^o En application du paragraphe 7 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où Diwali est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 13 novembre 2023.
- ^p En application du paragraphe 8 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où Gurpurab est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 27 novembre 2023.
- ^q Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.
- ^r Des procès-verbaux sont établis pour les séances plénières de l'Assemblée générale et les séances de la Première Commission.
- ^s Ouvert à la participation de tous les États membres de la CNUCED [résolution 80 (III) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, par. 9].
- ^t Des services de conférence seront fournis dans le cadre des ressources allouées à l'Assemblée générale.
- ^u En cas d'audition seulement.

B. Organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session

(Au 9 septembre 2022)

| <i>Organe</i> | <i>Mandat</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> | <i>Membres</i> | <i>Services à assurer^a</i> | <i>Fréquence</i> |
|--|--|---------------------------|---------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|------------------|
| 1. Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ^b | Résolutions 63/309 et 68/307 de l'Assemblée générale | | À déterminer | New York | 193 G | I (AArCEFR) T | – |
| 2. Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer | Résolution 54/33 de l'Assemblée générale | Vingt-troisième réunion | À déterminer | New York | 193 G | I (AArCEFR) T | – |
| 3. Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité ^b | Résolution 48/26 de l'Assemblée générale | | À déterminer | New York | 193 G | I (AArCEFR) T | – |
| 4. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés | Résolution 2443 (XXIII) de l'Assemblée générale | | À déterminer | Genève | 3 G | I (AArF) T | PV ^c |
| 5. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation | Résolution 3349 (XXIX) de l'Assemblée générale | | À déterminer | New York | 193 G | I (AArCEFR) T | – |
| 6. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient | Résolution 2656 (XXV) de l'Assemblée générale | | À déterminer | New York | 9 G | I (AArCEFR) T | – |

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

^b Des services de conférence seront fournis dans le cadre des ressources allouées à l'Assemblée générale.

^c En cas d'audition seulement.

C. Calendrier des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour 2023

(Au 9 septembre 2022)

| <i>Organe</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> |
|--|--|-----------------------------|------------------------|
| 1. OACI – Comité | 228 ^e session | 16 janvier-3 février | Montréal (Canada) |
| 2. OACI – Commission de la navigation aérienne | 222 ^e session | 16 janvier-17 mars | Montréal (Canada) |
| 3. OMS – Conseil exécutif | 152 ^e session | 30 janvier-7 février | Genève |
| 4. FIDA – Conseil des gouverneurs | Quarante-sixième session | 14 et 15 février | Rome |
| 5. OACI – Conseil | 228 ^e session | 27 février-17 mars | Montréal (Canada) |
| 6. AIEA – Conseil des gouverneurs | | 6-10 mars | Vienne |
| 7. Autorité internationale des fonds marins | Commission juridique et technique | 6-17 mars | Kingston |
| 8. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail B et consultations/réunions d'experts | Soixantième session | 13-24 mars (à confirmer) | Vienne |
| 9. OIT – Conseil d'administration du Bureau international du Travail et ses commissions | 347 ^e session | 13-24 mars | Genève |
| 10. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif | 102 ^e session | 14-17 mars | La Haye |
| 11. Autorité internationale des fonds marins – Conseil | Première partie de la vingt-huitième session | 20-31 mars | Kingston |
| 12. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe consultatif | Soixantième session | 17-21 avril (à confirmer) | Vienne |
| 13. FAO – Conseil | 172 ^e session | 24-28 avril | Rome |
| 14. Assemblées annuelles des conseils des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du FMI | Réunions de printemps | Avril | Washington |
| 15. UNESCO – Conseil exécutif | 216 ^e session | Avril | Paris |
| 16. OACI – Comité | 229 ^e session | 1 ^{er} -19 mai | Montréal (Canada) |
| 17. OACI – Commission de la navigation aérienne | 223 ^e session | 1 ^{er} mai-30 juin | Montréal (Canada) |
| 18. AIEA – Conseil des gouverneurs – Comité du programme et du budget | | 2-4 mai | Vienne |
| 19. FIDA – Conseil d'administration | 138 ^e session | 8-10 mai | Rome |
| 20. ONUDI – Comité des programmes et des budgets | Trente-neuvième session | 15-17 mai | Vienne |

| <i>Organe</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> |
|---|--|---|------------------------|
| 21. OMS – Assemblée mondiale de la Santé | Soixante-seizième session | 21-30 mai | Genève |
| 22. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail A et consultations/réunions d'experts | Soixante-troisième session | 29-30 mai (à confirmer) | Vienne |
| 23. OMS – Conseil exécutif | 153 ^e session | 31 mai-1 juin | Genève |
| 24. Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale – Comité du budget et des finances | Quarantième session | Mai | La Haye |
| 25. AIEA – Conseil des gouverneurs | | 5-9 juin | Vienne |
| 26. OIT – Conférence internationale du Travail | 111 ^e session | 5-16 juin | Genève |
| 27. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires | Soixantième session | 12-13 juin (à confirmer) | Vienne |
| 28. OACI – Conseil | 229 ^e session | 12-30 juin | Montréal (Canada) |
| 29. Autorité internationale des fonds marins | Commission juridique et technique | 26 juin-7 juillet | Kingston |
| 30. FAO – Conférence | Quarante-troisième session | 1 ^{er} -7 juillet | Rome |
| 31. ONUDI – Conseil du développement industriel | Cinquante et unième session | 4-6 juillet | Vienne |
| 32. Autorité internationale des fonds marins | Commission des finances | 5-7 juillet | Kingston |
| 33. FAO – Conseil | 173 ^e session | 10 juillet | Rome |
| 34. Autorité internationale des fonds marins – Conseil | Deuxième partie de la vingt-huitième session | 10-21 juillet | Kingston |
| 35. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif | 103 ^e session | 11-14 juillet | La Haye |
| 36. UIT – Conseil | Session de 2023 | 11-21 juillet | Genève |
| 37. OMI – Conseil | 129 ^e session | 17-21 juillet | Londres |
| 38. Autorité internationale des fonds marins – Assemblée | Deuxième partie de la vingt-huitième session | 24-28 juillet | Kingston |
| 39. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail B et consultations/réunions d'experts | Soixante et unième session | 21 août-1 ^{er} septembre (à confirmer) | Vienne |
| 40. Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale – Comité du budget et des finances | Quarante et unième session | Septembre | La Haye |
| 41. AIEA – Conseil des gouverneurs | | 11-15 septembre | Vienne |
| 42. FIDA – Conseil d'administration | 139 ^e session | 19-21 septembre | Rome |
| 43. AIEA – Conférence générale | Soixante-septième session | 18-22 septembre | Vienne |

| <i>Organe</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> |
|--|--------------------------------------|---|------------------------|
| 44. OACI – Comité | 230 ^e session | 18 septembre-6 octobre | Montréal (Canada) |
| 45. OACI – Commission de la navigation aérienne | 224 ^e session | 18 septembre-17 novembre | Montréal (Canada) |
| 46. AIEA – Conseil des gouverneurs | | 25 septembre | Vienne |
| 47. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe consultatif | Soixante et unième session | 26-29 septembre (à confirmer) | Vienne |
| 48. Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires | Douzième session | Septembre | Vienne/New York |
| 49. OMPI – assemblées des États membres | Soixante-quatrième série de réunions | Septembre et/ou octobre | Genève |
| 50. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif | 104 ^e session | 10-13 octobre | La Haye |
| 51. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail A et consultations/réunions d'experts | Soixante-quatrième session | 16-18 octobre (à confirmer) | Vienne |
| 52. OIT – Conseil d'administration du Bureau international du Travail et ses commissions | 349 ^e session | 30 octobre-9 novembre | Genève |
| 53. OACI – Conseil | 230 ^e session | 30 octobre-17 novembre | Montréal (Canada) |
| 54. UNESCO – Conseil exécutif | 217 ^e session | Octobre | Paris |
| 55. Assemblées annuelles des conseils des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du FMI | Réunions d'automne | Octobre | À déterminer |
| 56. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires | Soixante et unième session | 13-15 novembre (à confirmer) | Vienne |
| 57. AIEA – Conseil des gouverneurs – Comité de l'assistance et de la coopération techniques | | 20-22 novembre | Vienne |
| 58. OMI, Conseil | 130 ^e session | 20-24 novembre | Londres |
| 59. AIEA – Conseil des gouverneurs | | 23-24 novembre | Vienne |
| 60. Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction | Vingt-huitième session | 27 novembre- (1 ^{er} décembre) | La Haye |
| 61. ONUDI – Conférence générale | Vingtième session | 27 novembre- (1 ^{er} décembre) | Vienne |
| 62. UNESCO – Conseil exécutif | 218 ^e session | Novembre | Paris |
| 63. UNESCO – Conférence générale | Quarante-deuxième session | Novembre | Paris |



22-21843 (F) 230922 260922

| <i>Organe</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates (2023)</i> | <i>Lieu de réunion</i> |
|--|----------------------------|---------------------|-------------------------|
| 64. FAO – Conseil | 174 ^e session | 4-8 décembre | Rome |
| 65. Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale | Vingt-deuxième session | 4-14 décembre | New York |
| 66. FIDA – Conseil d’administration | 140 ^e session | 12-14 décembre | Rome |
| 67. OMI – Conseil | 131 ^e session | Décembre | Londres |
| 68. OIT – Conseil d’administration du Bureau international du Travail et ses commissions | 348 ^e session | À déterminer | Genève |
| 69. UPU – Conseil d’administration | Première session ordinaire | À déterminer | Berne |
| 70. UPU – Conseil d’exploitation postale | Première session ordinaire | À déterminer | Berne |
| 71. UPU – Conseil d’administration | Deuxième session ordinaire | À déterminer | Berne |
| 72. UPU – Conseil d’exploitation postale | Deuxième session ordinaire | À déterminer | Berne |
| 73. OMM – Conseil exécutif | Soixante-seizième session | À déterminer | Genève |
| 74. OMT – Conseil exécutif | 118 ^e session | À déterminer | À déterminer |
| 75. OMT – Conseil exécutif | 119 ^e session | À déterminer | À déterminer |
| 76. OMT – Assemblée générale | Vingt-cinquième session | À déterminer | Samarcande, Ouzbékistan |

A/77/32